Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
Centre d'intérêt: 620

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HFN.1207

Concertation régionale

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1232
IFN: 1207
94-70767-A CADRE
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

Cadre général d'organisation des services complémentaires

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

Bas-Saint-Laurent --

Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine

Mai 1991

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
1.0	La présentation générale	4
2.0	La problématique	5
3.0	Les fondements	6
4.0	Le but	9
5.0	Les champs d'intervention et leurs objectifs	10
6.0	Le modèle d'organisation	13
7.0	Les responsabilités	16
8.0	La démarche évaluative	20
9.0	La définition des programmes des services complémentaires	21
10.0	Conclusion	23

- Cet ensemble-ressource est le résultat du travail du Comité régional des services complémentaires.

Michel Cyr	Commission scolaire Miguasha
Gilles Dumas	Commission scolaire La Neigette
Denise Gentil	Commission scolaire de Matane
Paul Lavoie	Commission scolaire Vallée de la Matapédia
Gaston Morin	Commission scolaire régionale de la Péninsule
Yvan Pelletier	Commission scolaire Jean-Chapais
Donald Gaudreault	Direction régionale, ministère de l'Éducation

- Mise en page et secrétariat : Jacqueline Jean, Direction régionale, ministère de l'Éducation

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE A L'ÉCOLE

Cadre général d'organisation des services complémentaires

1.0 La présentation générale :

L'école, dans le contexte actuel, rencontre des défis de taille. Les transformations du système économique, les réalités familiales, culturelles, sociales et religieuses influencent le milieu éducatif dans sa capacité de soutenir la croissance et le développement des élèves.

Les exigences des années 1990 plus que jamais nous renvoient aux structures de base du milieu éducatif. Pour répondre aux besoins des élèves, nous devons soutenir les enseignantes et les enseignants dans la recherche de voies pédagogiques nouvelles, favoriser la collaboration des parents au cheminement de leur enfant, appuyer la réalisation du projet éducatif de l'école.

La Loi sur l'instruction publique confirme la priorité accordée à l'élève et le rôle de toutes les intervenantes et de tous les intervenants dans l'organisation d'un milieu éducatif ouvert et stimulant. Reconnaître l'élève comme premier responsable de son développement nous force à concilier une double réalité, d'une part, l'acte individuel de celle et de celui qui apprend et d'autre part, l'acte d'enseigner. Cette activité éducative se développe dans le cadre d'un processus systémique où sont mis à profit les élèves, les enseignantes et les enseignants, les parents, l'école via son projet éducatif et finalement les autres lieux éducatifs.[1] A cet effet, les aspirations, les attentes, les besoins des élèves, des éducatrices et des éducateurs trouvent support et sens pour leur projet d'épanouissement comme individu et citoyen à part entière.

---

1 C.S.E. Les nouveaux lieux éducatifs, Avis au ministre de l'Éducation et au ministre de l'Enseignement supérieur, Québec, 1986, page 1.

"Vivre et apprendre ensemble à l'école" se veut un premier pas dans la prise en charge de nos responsabilités à l'égard du développement des services complémentaires adaptés aux besoins des élèves, des éducatrices et des éducateurs. **Vivre et apprendre ensemble à l'école** vise à faire que, dans les apprentissages de tout élève, il y ait de la place pour développer toutes les dimensions de l'être humain. Ainsi, la proposition de Gérard Mandel deviendra réalité :

> *Ce devrait être la première tâche de notre société que de généraliser un type d'institution scolaire où l'initiative, la confiance en soi, le sens de la liberté et son corrélatif qui est le respect de l'autre ne seraient pas systématiquement attaqués, découragés et finalement partiellement détruits ...*"[2]

2.0 *La problématique :*

Les élèves de la région Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine ont pris la parole lors d'une recherche consultation réalisée en 1989-1990[3]. Leur parole évoque la vie, l'accueil et le respect. Leurs besoins d'encouragement et de support révèlent leur goût des relations harmonieuses et font comprendre leurs inquiétudes et leurs attentes; par-dessus tout, ils lancent des cris de foi et d'espoir.

Les élèves veulent aller plus en profondeur, s'actualiser et être reconnus comme des personnes à part entière. Leurs attentes sont surtout au niveau de l'être. Ils sont conscients des nouvelles réalités de la famille, des problèmes écologiques et de la présence de la violence. Ils sont préoccupés par leur avenir et l'avenir de la planète.

---

2 GÉRARD MANDEL, La révolte contre le père, Petite bibliothèque Payot, Paris, 1968, pages 397-398.

3 "Jeune si tu me disais", Recherche-consultation, Région Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Mai 1990.

Au Forum pédagogique régional de mai 1990 à Matane, les adultes ont dit que les besoins des élèves étaient aussi les leurs. Ils constatent que la vie d'aujourd'hui est ainsi faite que certaines valeurs, selon eux, sont mises de côté. Le désir de performance est trop omniprésent. Il faut développer le sentiment d'appartenance, et faire en sorte que les jeunes se sentent aimés, respectés.

Élèves, enseignantes et enseignants affirment l'importance de leurs relations mutuelles. Ils proposent de prendre du temps pour échanger sur l'organisation de l'apprentissage et de l'enseignement. Ils ont besoin de support pour assurer mutuellement leur bien-être : aide spécialisée et liens entre la famille et l'école. Tous veulent devenir partenaires de ce qui se vit à l'école.

Les élèves veulent vivre et apprendre à l'école, les enseignantes et les enseignants veulent vivre et enseigner à l'école. Au-delà de certaines solitudes, apparaît le désir commun d'une croissance personnelle et collective. Il émerge alors la nécessité d'un cadre qui favorise, anime et supporte cette communication entre élèves, enseignantes et enseignants, famille, école, marché du travail et qui facilite la construction d'un milieu de vie propice à celles et à ceux qui désirent apprendre à l'école.

3.0 Les fondements :

3.1 La mission de l'école :

L'école, c'est avant tout un lieu de réponse aux besoins de l'enfant. La déclaration des droits de l'enfant nous dit à ce propos :

"Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permet, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société.[4]

Pour remplir sa mission de servir les droits de l'enfant, l'école s'enracine dans une société donnée. Elle apparaît donc comme "le lieu de développement de la culture d'un peuple et un foyer de réflexion où convergent les actions culturelles."[5]

Dans ce lieu, l'enfant doit pouvoir trouver les ressources nécessaires à la poursuite de sa croissance et de son itinéraire personnel pour se développer comme un être signifiant et devenir un citoyen à part entière.

3.2 *La Loi sur l'instruction publique* :

La Loi sur l'instruction publique confirme les droits des élèves aux services éducatifs et elle précise à l'article 1 que toute personne :

> *"... a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique."*[6]

---

4 Déclaration des droits de l'enfant, Beyrouth, 1959, principe 7.

5 L'école québécoise, Énoncé de politique et plan d'action, Québec, 1979, page 17.

6 Loi sur l'instruction publique, article 1.

Divers articles de cette Loi sur l'instruction publique viennent préciser par qui et dans quel cadre cette responsabilité doit être assumée pour accueillir et prendre en compte les besoins individuels et collectifs des élèves.

Les services éducatifs inscrits dans les régimes pédagogiques sont encadrés par la Loi sur l'instruction publique à l'article 447:

"Le gouvernement établit, par règlement, un régime pédagogique.

Ce régime pédagogique porte sur :

1° La nature et les objectifs des services éducatifs, de formation et d'éveil, d'enseignement, complémentaires et particuliers, ainsi que leur cadre général d'organisation."[7]

Le décret 74-90, du 24 janvier 1990, confirme cette volonté du Gouvernement du Québec.

3.3 *Vivre à l'école, cadre général d'organisation des services complémentaires* :[8]

Le document "Vivre à l'école" vient expliciter les grandes orientations qui méritent de prévaloir en matière de services complémentaires. Les services complémentaires s'intéressent à la progression de chaque élève sous tous ses aspects.

---

7 Idem, article 447, 1°.

8 Vivre à l'école, Gouvernement du Québec, septembre 1988.

Aider les élèves se réalise à la fois dans l'action centrée sur l'individu et dans le dépassement de cette action pour rejoindre le rôle communautaire de l'école. L'ensemble de relations et d'interactions vécues dans le milieu scolaire constitue le véritable milieu de vie favorable au développement de l'élève. "Vivre à l'école" présente les fondements, buts et objectifs généraux des services complémentaires. Il précise les orientations particulières de divers champs et spécifie les responsabilités générales des diverses agentes et agents d'éducation.

3.4 *La recherche - consultation sur la réalité des jeunes d'aujourd'hui et l'école des années 1990* :[9]

Nous y retrouvons une mine d'informations sur les besoins et les attentes des jeunes de chez nous. Cette recherche confirme à sa façon les raisons d'être des services complémentaires.

4.0 *Le but :*

Tel qu'il est prescrit dans les régimes pédagogiques :

> *...les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression continue de l'élève à l'école :*
>
> *1° En assurant un soutien aux services d'enseignement et aux services particuliers;*

---

[9] "Jeune si tu me disais", Recherche-consultation, Région Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Mai 1990.

2° *En contribuant au développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités, de son sentiment d'appartenance à l'école, de son initiative et de sa créativité;*

3° *En concourant à la solution des difficultés qu'il est appelé à surmonter;*

4° *En assurant sa sécurité morale et physique.*

5.0 Les champs d'intervention et leurs objectifs :

Les régimes pédagogiques précisent en outre les champs d'intervention et les objectifs généraux des services complémentaires :

5.1 ***Les services de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative*** visent à éveiller son intérêt et à accroître sa motivation à l'égard de son éducation. Ces services ont pour objet notamment d'assurer l'information à l'élève sur les activités d'apprentissage et d'évaluation qui lui sont destinées et sa participation aux différentes décisions ayant trait à la vie éducative de la classe et de l'école.

5.2 ***Les services d'éducation aux droits et aux responsabilités*** visent à sensibiliser l'élève aux droits fondamentaux et aux responsabilités qui en découlent. Ces services ont pour objet notamment de favoriser sa participation à différentes formes d'associations d'élèves.

5.3 ***Les services d'animation des activités sportives, culturelles et sociales*** visent à permettre à l'élève de compléter sa formation. Ces activités favorisent notamment chez l'élève le développement de la créativité et de l'esprit d'initiative de même que le sentiment d'appartenance à son groupe.

5.4 ***Les services d'encadrement et de surveillance de l'élève*** visent, tout en facilitant le développement de l'autonomie de l'élève, à répondre à ses besoins de soutien et de sécurité. Ces services ont pour objet notamment de lui proposer une aide dans la solution de problèmes reliés à son développement et à ses apprentissages.

5.5 ***Les services d'animation pastorale catholique*** visent à permettre à l'élève de découvrir le sens que la foi donne à son expérience personnelle et communautaire dans un environnement propice à l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques. De plus, ces services visent à ce que l'élève poursuive son cheminement moral et spirituel.

Les services d'animation religieuse protestante visent à contribuer au développement de l'élève en l'incitant à approfondir sa foi et ses valeurs dans un environnement propice au développement de la vie spirituelle et culturelle. De plus, ces services visent à ce que l'élève poursuive son cheminement moral et spirituel.

5.6 ***Les services d'orientation scolaire*** visent à amener l'élève à mieux se connaître et à mieux connaître le monde scolaire de façon à le préparer progressivement à faire des choix d'orientation réalistes et ce, dans des conditions favorables (Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire).

Cadre général d'organisation des services complémentaires

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

Bas-Saint-Laurent --

Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine

Mai 1991

Les services d'orientation scolaire et professionnelle visent à amener l'élève à faire, de façon autonome et progressive, des choix d'orientation réalistes par rapport à lui-même, au monde scolaire et au monde du travail. Ces services ont pour objet d'assurer un soutien à l'élève dans son cheminement scolaire et ses choix d'orientation et ce, dans des conditions favorables (Régime pédagogique de l'enseignement secondaire).

5.7 ***Les services de psychologie*** visent à amener l'élève à se prendre en charge en tant que personne ayant sa vie sociale, affective et intellectuelle propre, dans les conditions les plus favorables à une croissance équilibrée.

5.8 ***Les services de psycho-éducation et d'éducation spécialisée*** visent à favoriser l'adaptation socio-affective et l'autonomie fonctionnelle de l'élève dans les conditions les plus favorables au développement de comportements adaptés.

5.9 ***Les services d'orthophonie*** visent à amener l'élève à développer sa communication orale, principalement en intervenant dans les difficultés relatives à la parole, au langage et à l'audition et ce, dans les conditions les plus favorables au développement langagier.

5.10 ***Les services de santé en milieu scolaire*** visent, dans un environnement sain et favorable à l'adaptation ou à la réadaptation physique, à amener l'élève à se préoccuper de son état de santé et à développer chez lui un esprit critique en rapport avec ses habitudes de vie et le milieu dans lequel il vit. Ils ont également pour objet d'aider l'élève ayant des difficultés relatives à sa santé ou à sa capacité fonctionnelle, au plan physique.

Les services sociaux en milieu scolaire visent à amener l'élève à se situer en tant que personne en constante interaction avec son environnement humain et ce, en favorisant son développement et son adaptation dans ses relations avec ses pairs, sa famille et son milieu de vie. Ces services ont également pour objet d'aider l'élève ayant des difficultés dans ses rapports sociaux.

6.0 Le modèle d'organisation :

6.1 Les principes de base :

6.1.1 L'organisation des services complémentaires est centrée sur les besoins individuels et collectifs des élèves, et doit aussi prendre en compte les besoins des agentes et des agents d'éducation reliés à l'intervention éducative et à la qualité de vie à l'école.

6.1.2 La commission scolaire et l'école facilitent l'accessibilité aux services complémentaires à tous les élèves et aux agentes et aux agents d'éducation.

6.1.3 Les services complémentaires font appel à toutes les agentes et à tous les agents de l'école, et s'actualisent dans des programmes d'intervention auxquels sont affectées diverses ressources. Ces programmes sont le résultat d'un processus par lequel élèves, enseignantes et enseignants, parents, agentes et agents spécialisés et directions d'école contribuent à construire un milieu éducatif stimulant.

6.2 Les approches privilégiées :

Plusieurs approches existent pour la mise en oeuvre des services complémentaires, notamment:

- le thème
- le projet
- le champ

• *Le thème :*

Le thème dans le cadre des services complémentaires se définit comme un sujet précis que l'école ou la commission scolaire veut développer et actualiser par des objectifs et des activités qui en concrétiseront la réalisation. Il implique divers types d'agentes et d'agents d'éducation et il peut être vécu au primaire comme au secondaire. Exemple : la réussite scolaire, le respect, l'autonomie, le sens des responsabilités, etc.

- **Le projet :**

Cette approche favorise particulièrement le travail multidisciplinaire et l'intégration de certaines activités complémentaires en un tout cohérent et structuré. Un objectif commun oriente les activités des intervenantes et des intervenants vers un but que tout le monde partage dans l'école. Ex. : L'élimination de la violence, journée ouverte, etc.

- ***Le champ :***

Cette approche est la plus connue et la plus couramment utilisée dans les écoles. Chaque responsable, dans le champ d'intervention qui relève de sa compétence, établit en concertation avec l'équipe école et la direction, son plan d'action.

Il est avantageux de combiner les différentes approches pour favoriser l'intégration des services complémentaires dans la vie générale de l'école et assurer la spécificité des tâches nécessaires à la qualité des services dispensés à l'école. Ces approches sont données à titre de suggestion. L'important est de répondre adéquatement aux besoins identifiés par un mode d'organisation fonctionnel, efficace et qui favorise la créativité des divers milieux.

7.0 *Les responsabilités :*

7.1 *Les responsabilités de la commission scolaire et des écoles :*

7.1.1 *L'organisation :*

Conformément à sa responsabilité d'organiser les services éducatifs, la commission scolaire assure les services complémentaires dans les écoles sous sa juridiction. Elle *"établit un programme pour chaque service éducatif complémentaire et particulier visé par le régime pédagogique, sauf dans les domaines qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation.*
Elle peut conclure une entente avec toute personne ou organisme sur les contenus des programmes dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence du ministre de l'Éducation et sur les modalités de gestion de ces programmes.

Ces programmes doivent être conformes aux objectifs prévus au Régime pédagogique."[10]

"La commission scolaire peut aussi conclure des ententes avec une autre commission scolaire, une institution d'enseignement, une municipalité, ou un organisme communautaire de son territoire pour établir, maintenir ou améliorer en commun des centres sportifs, culturels, récréatifs, ou des terrains de jeux."[11]

---

10 Loi sur l'instruction publique, article 224.

11 Idem, article 267.

L'article 244 de la Loi sur l'instruction publique précise que les fonctions et pouvoirs énoncés à l'article 224 sont exercés après consultation des enseignantes et des enseignants. La Commission scolaire doit aussi consulter le comité de parents (article 193, 4°a) et le conseil d'orientation (article 80, 5°a).

7.1.2 ***La gestion des ressources humaines*** :

"La commission scolaire affecte le personnel dans les écoles[12]*"*. Elle tient compte des besoins de l'école, des conventions collectives en vigueur lesquelles prévoient généralement des modalités de perfectionnement du personnel, en plus des autres clauses courantes.

7.1.3 ***La coordination des services complémentaires*** :

"Un bon encadrement des services complémentaires à la commission scolaire est nécessaire pour répondre de façon plus efficace aux besoins et pour répartir de façon plus équitable les ressources entre les diverses écoles. Un tel encadrement favorise aussi une plus grande cohésion entre les actions de spécialistes appartenant à différents champs d'intervention. Il permet une animation et un soutien propres à assurer une plus grande qualité des services offerts et un meilleur ajustement des modalités de réalisation des activités selon les évaluations obtenues.

Cette animation aide enfin à rompre le sentiment d'isolement vécu par plusieurs agentes et agents professionnels affectés à l'école."[13]

---

[12] Loi sur l'instruction publique, article 261.

[13] Vivre à l'école, page 48.

7.2 ***Les responsabilités des agentes et des agents d'éducation*** :

Les services complémentaires sont assumés par celles et ceux qui font l'école. Il est essentiel que toutes les agentes et tous les agents d'éducation, élèves, enseignantes et enseignants, les agentes et les agents spécialisés, directions d'école et parents participent à l'organisation et à la réalisation des programmes des services complémentaires.

7.2.1 ***Le rôle des élèves*** :

"Ils sont les premiers agents de leur développement, les premiers responsables de leur formation. Leur présence agissante est nécessaire, non seulement dans les travaux que personne ne peut accomplir à leur place, mais également dans l'ensemble des démarches éducatives qui s'adressent à eux.

... Par l'expression de leurs besoins et la manifestation de leurs intérêts, les élèves peuvent influencer l'orientation des diverses activités d'apprentissage.

De plus, en se dotant d'une structure de représentation propre à promouvoir et à défendre leurs intérêts, les élèves pourront, sur leurs propres bases, faire valoir leurs besoins et leurs aspirations auprès des personnes et des groupes concernés dans l'école et à la commission scolaire."[14]

Dans la concertation avec les divers agentes et agents de l'école, ils deviennent co-responsables du *"mieux-vivre ensemble"* à l'école.

---

[14] Vivre à l'école, page 49.

7.2.2 ***Le rôle des enseignantes et des enseignants :***

Les enseignantes et les enseignants sont au coeur de l'activité éducative et sont souvent les premiers à connaître les besoins et les difficultés de l'élève.

Cette fonction leur confère un rôle privilégié d'observation, de dépistage, de soutien et d'orientation. Les enseignantes et les enseignants réalisent souvent le lien essentiel entre l'élève, les parents et les spécialistes de la relation d'aide.

7.2.3 ***Le rôle des agentes et des agents spécialisés :***

Les agentes et les agents spécialisés, du réseau de l'Éducation et d'autres réseaux, interviennent de façon spécifique auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Ils appuient les autres éducatrices et éducateurs dans l'exercice de leur responsabilité. Tous ces agents spécialisés doivent participer selon des modalités appropriées à l'ensemble des interventions éducatives de l'école.

7.2.4 ***Le rôle de la direction d'école :***

La direction d'école s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école. Elle favorise la concertation entre les élèves, les parents, les enseignantes et les enseignants, les agentes et les agents spécialisés dans leur participation à la vie de l'école. La multiplicité des intervenantes et des intervenants accroît la nécessité de coordonner leur travail et de situer leurs interventions dans le cadre d'un projet éducatif de l'école.[15]

---

[15] Loi sur l'instruction publique, articles 45 à 54.

7.2.5 ***Le rôle des parents :***

Les parents s'informent et donnent leur avis par le biais des comités auxquels ils participent. Par leur implication personnelle, ils sont invités à collaborer activement à certaines activités para-scolaires. De façon plus spécifique, leur collaboration et leur engagement sont requis dans l'aide d'intervention visant la solution d'un problème vécu par leur enfant.[16]

8.0 *La démarche évaluative :*

Il s'avère très important d'investir dans l'évaluation de l'organisation des services complémentaires mise en place par la commission scolaire. L'évaluation fait partie intégrante du processus : planification, organisation, réalisation et évaluation.

Elle nous renseigne sur la qualité des services et la pertinence des stratégies, des moyens et des ressources alloués. Elle permet de nous situer par rapport aux objectifs poursuivis et à leur atteinte.

La démarche évaluative devient donc un processus de validation des besoins, d'analyse des ressources requises et des décisions à prendre sur les orientations à privilégier.

---

[16] Loi sur l'instruction publique, articles 47, 55-93.

9.0 La définition des programmes des services complémentaires :

9.1 Comment circonscrire l'exigence que la Loi fait aux commissions scolaires ?

Les programmes des services complémentaires doivent constituer un ensemble cohérent de services et d'activités.

Ces programmes, qui s'établissent en fonction des besoins identifiés avec les écoles et les priorités recommandées à tout le réseau scolaire, doivent contenir des mesures minimales et communes.

Ainsi, l'école bénéficie de la programmation de la commission scolaire sur laquelle elle se base pour élaborer sa propre programmation. Cependant, celle-ci ne doit pas se limiter à adapter les mesures minimales et communes mais elle doit les compléter par d'autres mesures découlant de ses besoins et priorités propres.

Somme toute, la commission scolaire se donne une programmation globale des services complémentaires pour l'ensemble de ses écoles. L'école, à son niveau, se donne une programmation locale ou un plan d'action.

9.2 Conditions de la programmation au niveau de la commission scolaire :

La programmation de la commission scolaire est un cadre général qui établit des conditions minimales et communes qui permettent aux écoles, dans le contexte de leur projet éducatif, d'offrir les services complémentaires que l'élève est en droit de recevoir.

Dans un tel contexte, il convient de considérer les éléments suivants :

- la clientèle à desservir;
- les besoins et les priorités découlant d'une problématique d'ensemble en fonction de la clientèle cible;
- une orientation à donner. Elle se situerait dans le sillon du but des services complémentaires, à savoir la progression continue de l'élève à l'école dans l'optique d'une formation intégrale des élèves;
- des objectifs généraux conformes aux objectifs des services complémentaires explicités dans "Vivre à l'école" et le "Règlement du régime pédagogique du préscolaire, du primaire et du secondaire";
- des objectifs terminaux qui correspondent ou se rapportent aux objectifs des champs des services complémentaires;
- des objectifs intermédiaires qui sont élaborés en fonction d'activités organisées pour atteindre les objectifs terminaux;
- des ressources humaines, documentaires, matérielles et financières requises à la mise en place des services et des activités, soit au niveau de la commission scolaire, soit au niveau de l'école.

9.3 Des modèles de programmes de services complémentaires :

L'ensemble-ressource Vivre et apprendre ensemble à l'école présente un ensemble de modèles de programmes de services complémentaires. Ces ressources documentaires aideront les commissions scolaires à faire les choix nécessaires et à établir un programme pour chacun des champs des services complémentaires.

10.0 Conclusion :

Les services complémentaires à l'école apportent une contribution essentielle à la formation intégrale des élèves. Cette conviction de base doit animer les personnes responsables de l'organisation et de la planification de ces activités à l'école.

Le comité régional des services complémentaires est heureux d'offrir cet ensemble-ressource aux commissions scolaires de la région Bas-Saint-Laurent-Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine. Il veut ainsi faciliter l'élaboration de programmes de services complémentaires adaptés aux besoins des élèves et des écoles.

La réalisation de cette importante opération permettra de répondre de mieux en mieux aux attentes et aux aspirations des jeunes et d'assurer ainsi à toutes les écoles des services éducatifs de qualité.

Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
Centre d'intérêt: 620

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HFN.1207

Concertation régionale

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉCOLE

• PROGRAMME GÉNÉRAL

97-70727-8

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, article 4.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, article 3.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1785.
- Les services d'animation pastorale catholique à l'école, Guide d'activités, 1987, Code 28-1862, pp. 43-64.
- Les services d'orientation scolaire et professionnelle à l'école, Guide d'activités, 1987, Code 28-1864, pp . 43-64.
- Les services d'orthophonie à l'école, Guide d'activités, 1987, Code 28-1866, pp. 41-62.
- Les services de psychoéducation à l'école, Guide d'activités, 1987, Code 28-1865, pp. 37-58.
- Les services de psychologie à l'école, Guide d'activités, 1986, Code 28-1849, pp. 43-64.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉCOLE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser la progression continue de l'élève par une relation constante avec son milieu, d'où la place prépondérante du rôle communautaire de l'école, véritable milieu de vie.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Assurer un soutien aux services de formation et d'éveil, aux services d'enseignement et aux services particuliers.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Faciliter à l'élève le passage de l'école primaire à l'école secondaire.

1.2 Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des personnes handicapées.

1.3 Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des personnes d'ethnies différentes.

1.4 Fournir aux parents les informations et instruments qui faciliteront l'intégration de leur enfant d'âge préscolaire à l'école.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

SCE- 2 • Intégration des élèves à l'école secondaire.

SCE- 9 • Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes handicapées.

SCE-10 • Information et sensibilisation à l'intégration sociale des personnes d'ethnies différentes.

SCE-15 • Information pour faciliter l'intégration à l'école des enfants d'âge préscolaire.

SCE-21 • Aide à la planification et à l'organisation des services éducatifs aux élèves en difficulté.

SCE-22 • Soutien et participation aux orientations ou au projet éducatif d'une école.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves du préscolaire.
- Les élèves du primaire (6e année).
- Les élèves de 1ère secondaire.
- L'équipe-école.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Comparaison du taux de difficulté d'un même groupe d'élèves entre la fin de la 6e année primaire et à la fin de la 1ère secondaire.
- Taux de participation.
- Questionnaire d'évaluation des attitudes.
- Grille d'observation des comportements.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
Équipe-école. C.L.S.C. C.S.S.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉCOLE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser la progression continue de l'élève par une relation constante avec son milieu, d'où la place prépondérante du rôle communautaire de l'école, véritable milieu de vie.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Assurer le développement de l'autonomie de l'élève, de son sens des responsabilités, de son sentiment d'appartenance à l'école, de son initiative et de sa créativité.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Aider l'élève dans ses difficultés de motivation pour lui permettre de passer à travers un échec scolaire et de prendre en main ses apprentissages.

2.2 Aider l'élève dans ses difficultés de motivation; mettre en place les conditions favorables à la poursuite complète de ses études.

2.3 Permettre à l'élève de se mieux connaître et de mieux comprendre les problèmes qui le confrontent.

2.4 Lutter contre les diverses manifestations de la violence à l'école.

2.5 Faire connaître le but et les objectifs poursuivis par les services complémentaires, les activités offertes, de même que les personnes qui les organisent et les réalisent dans l'école.

2.6 Aider les agentes et les agents d'éducation à comprendre le développement de l'élève et les facteurs qui influencent ce développement; suggérer une action éducative et des activités appropriées.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

SCE- 3 • Développement de la motivation scolaire.

SCE- 4 • Prévention de l'abandon scolaire prématuré.

SCE- 5 • Information et sensibilisation à la psychologie de l'adolescence.

SCE- 8 • Lutte contre la violence.

SCE-12 • Information sur les services complémentaires.

SCE-16 • Information sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent et sur l'action éducative correspondante.

SCE-18 • Participation à des activités éducatives.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- Les enseignantes et les enseignants.
- Les gestionnaires scolaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'observation.
- Questionnaire d'appréciation.
- Taux d'échec.
- Taux d'abandon scolaire.

RESSOURCES

HUMAINES

- Équipe-école.

MATÉRIELLES

Documents

- L'école, ça m'intéresse.
- Prévention de l'abandon scolaire (P.A.S.).

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉCOLE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser la progression continue de l'élève par une relation constante avec son milieu, d'où la place prépondérante du rôle communautaire de l'école, véritable milieu de vie.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Concourir à la solution des difficultés qu'il est appelé à surmonter.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Répondre aux besoins de l'élève en situation de crise; orienter cet élève, s'il y a lieu, vers le service approprié.

3.2 Prévenir la consommation abusive de drogues ou d'alcool.

3.3 Faire prendre conscience des comportements et attitudes discriminatoires à l'égard des femmes.

3.4 Connaître les besoins de tous les élèves et des agentes et agents d'éducation en terme de services complémentaires; évaluer les services offerts en réponse à ces besoins.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

SCE- 1 • Rencontre préliminaire d'élèves en situation de crise.

SCE- 6 • Information et sensibilisation à l'égard de la consommation abusive de drogues ou d'alcool.

SCE- 7 • Lutte contre les stéréotypes sexistes et la discrimination à l'égard des femmes.

SCE-14 • Identification des besoins en services complémentaires et évaluation des services offerts en réponse à ces besoins.

SCE-17 • Participation à l'information sur les difficultés d'apprentissage et les modes d'intervention appropriés.

SCE-20 • Aide au perfectionnement d'une équipe-école.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.
- Les gestionnaires scolaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation.
- Taux de participation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Équipe-école. • Parents. • Ressources communautaires.	• Documents audio-visuels.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À L'ÉCOLE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Favoriser la progression continue de l'élève par une relation constante avec son milieu, d'où la place prépondérante du rôle communautaire de l'école, véritable milieu de vie.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Assurer sa sécurité morale et physique.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Faire prendre conscience des droits et responsabilités des élèves.

4.2 Faire connaître à l'élève les ressources communautaires existantes dans les différents aspects de sa vie et les façons de s'en prévaloir.

4.3 Contribuer à donner au cadre réglementaire d'une école un caractère éducatif; voir à ce qu'il exprime les droits et responsabilités des élèves.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

SCE-11 • Information et sensibilisation aux droits et responsabilités des élèves.

SCE-13 • Information sur les ressources communautaires du milieu.

SCE-19 • Participation à l'élaboration du cadre réglementaire de l'école.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves du primaire (2e cycle).
- Les élèves du secondaire.
- Les parents.
- L'équipe-école.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'évaluation des attitudes et des comportements.
- Grille d'observation des comportements.
- Taux d'utilisation des ressources communautaires.

RESSOURCES

HUMAINES

- Association étudiante de l'école.
- La Commission des droits de la personne.
- Les élèves.

MATÉRIELLES

- Charte.
- Pour mieux vivre ensemble, Modulo, 1988.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Niveau(x) d'enseignement: 1
Centre d'intérêt: 620

Numéro EDUQ : 9470767

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Descripteur(s): Services aux étudiants • Politique gouvernementale • Régime pédagogique • Objectifs • Activité • Instrument d'évaluation • Ressources • Education préscolaire • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HEN.1207

Concertation régionale

Vivre et apprendre ensemble à l'école

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1.0 LES SERVICES DE PROMOTION DE LA PARTICIPATION DE L'ÉLÈVE À LA VIE ÉDUCATIVE

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

94-P0767-C

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, articles 4, 5, 6.

- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, articles 3, 4, 5.

- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1795, pp. 21-22.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Bas-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PROMOTION DE LA PARTICIPATION DE L'ÉLÈVE À LA VIE ÉDUCATIVE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative visent à éveiller son intérêt et à accroître sa motivation à l'égard de son éducation. Ces services ont pour objet notamment d'assurer l'information à l'élève sur les activités d'apprentissage et d'évaluation qui lui sont destinées et sa participation aux différentes décisions ayant trait à la vie éducative de la classe et de l'école.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Informer l'élève sur les activités d'apprentissage et d'évaluation qui lui sont destinées de façon à éveiller son intérêt et à accroître sa motivation.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Faire connaître à l'élève les priorités éducatives de la commission scolaire et le projet éducatif de l'école.

1.2 Fournir à l'élève une information de base sur les différentes facettes de l'évaluation pédagogique.

1.3 Fournir à l'élève en début d'année un résumé des programmes d'études, les modalités de mesure et d'évaluation avec l'échéancier, et l'information sur les ressources et les services disponibles en cas de difficultés ou d'échec.

1.4 Rendre l'élève capable de lire et d'interpréter son bulletin scolaire.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Présentation d'un résumé des programmes, de la planification de l'enseignement et de l'évaluation des apprentissages en début d'année.
- Retour sur la planification et l'évaluation des apprentissages à chaque étape.
- Ateliers d'information à des groupes d'élèves sur : le bulletin scolaire, la pondération, la modération, les unités, l'évaluation formative et sommative, etc.
- Information à l'élève des liens entre les différents contenus de formation offerts.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'évaluation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Équipe-école.	• Documents • Bulletins	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PROMOTION DE LA PARTICIPATION DE L'ÉLÈVE À LA VIE ÉDUCATIVE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative visent à éveiller son intérêt et à accroître sa motivation à l'égard de son éducation. Ces services ont pour objet notamment d'assurer l'information à l'élève sur les activités d'apprentissage et d'évaluation qui lui sont destinées et sa participation aux différentes décisions ayant trait à la vie éducative de la classe et de l'école.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Faciliter à l'élève l'expression de ses besoins quant aux activités d'apprentissage et au matériel didactique qui lui sont destinés.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Recueillir auprès de l'ensemble des élèves des données sur leur vécu scolaire en général.
2.2 Aider l'élève à identifier son mode d'apprentissage.
2.3 Consulter les élèves sur le choix du matériel didactique.
2.4 Donner à l'élève des occasions de s'exprimer sur l'enseignement reçu.
2.5 Recueillir les suggestions des élèves sur l'organisation des activités pédagogiques.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- PS 3. Identification des styles cognitifs des élèves (p. 21).
- Utilisation des questionnaires de la recherche régionale pour les élèves du primaire et du secondaire.
- Consultation préalable des élèves lors de l'acquisition de matériel didactique.
- Utilisation dans les classes de matériel et de jeux relatifs aux apprentissages apportés par les élèves.
- Période d'évaluation prévue à la fin d'un cours.
- Consultation des élèves sur la réalisation des activités et sur l'utilisation du matériel didactique en classe.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- Les enseignantes et les enseignants.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'évaluation.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Équipe-école.
- Parents.

MATÉRIELLES

- Mon vécu à l'école secondaire, 1984, Code 1106-01.
- Mon vécu à l'école primaire, 1984, Code 16-1108-01.
- L'école, ça m'intéresse, 1983, Code 16-1104-01.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PROMOTION DE LA PARTICIPATION DE L'ÉLÈVE À LA VIE ÉDUCATIVE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative visent à éveiller son intérêt et à accroître sa motivation à l'égard de son éducation. Ces services ont pour objet notamment d'assurer l'information à l'élève sur les activités d'apprentissage et d'évaluation qui lui sont destinées et sa participation aux différentes décisions ayant trait à la vie éducative de la classe et de l'école.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Favoriser l'amélioration du milieu de vie de la classe et de l'école en fournissant à l'élève la possibilité de faire connaître son vécu à l'école et de participer à différentes décisions ayant trait à la qualité de vie de l'école et à son organisation.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Établir des structures de participation des élèves dans différents aspects de la vie communautaire.
3.2 Recueillir les points de vue des élèves sur des priorités éducatives.
3.3 Associer les élèves à l'élaboration d'un plan d'action visant à prévenir l'abandon scolaire.
3.4 Établir des lieux d'échanges et de concertation entre les jeunes et l'administration de l'école.
3.5 Recueillir les avis des élèves sur les services reçus.
3.6 Faire participer les élèves aux processus décisionnels qui les concernent.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Utilisation du questionnaire sur l'abandon scolaire.
- Consultation des élèves préalablement à l'élaboration des priorités éducatives.
- Élection d'un gouvernement étudiant dans l'école.
- Détermination avec les élèves du niveau de responsabilité et de participation du gouvernement étudiant.
- Établissement avec les élèves de la nature de la participation au sein des divers comités chargés de l'organisation d'activités.
- Réalisation de périodes d'échanges entre les élèves et les adultes sur leurs besoins et leurs attentes à l'école.
- Élaboration du plan d'intervention.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'évaluation.
- Taux de satisfaction.

RESSOURCES

HUMAINES

- Élèves.
- Équipe-école.

MATÉRIELLES

- L'école, ça m'intéresse ? Code : 1104-01
- Questionnaires sur le vécu scolaire 16-1106 16-1108
- Recherche régionale sur les jeunes et l'école.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PROMOTION DE LA PARTICIPATION DE L'ÉLÈVE À LA VIE ÉDUCATIVE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative visent à éveiller son intérêt et à accroître sa motivation à l'égard de son éducation. Ces services ont pour objet notamment d'assurer l'information à l'élève sur les activités d'apprentissage et d'évaluation qui lui sont destinées et sa participation aux différentes décisions ayant trait à la vie éducative de la classe et de l'école.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Favoriser chez l'élève l'émergence d'initiatives de création.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Identifier les habiletés créatrices chez les élèves afin d'en favoriser l'expression à l'école.

4.2 Faciliter aux élèves la réalisation de projets innovateurs.

4.3 Engager les élèves dans l'amélioration globale du vécu scolaire.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Identification par les élèves de projets novateurs (boîte à idées, club de résolution de problèmes).
- Mise en place de comités ayant des mandats de création au plan environnemental, social, culturel, etc.
- Organisation d'activités : expositions, spectacles, théâtre, tournois, etc.
- Implication des élèves dans la recherche de solutions à différents problèmes ou défis posés à l'école.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Quantité et qualité des projets.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Élèves. • Équipe-école. • Parents. • Ressources du milieu.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
Centre d'intérêt: 620

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HEN. 1207

Concertation régionale

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

2.0 LES SERVICES D'ÉDUCATION AUX DROITS

ET AUX RESPONSABILITÉS

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

94.707/13-D

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, articles 4, 5, 7.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, article 3, 4, 6.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1795, pp. 22-24.
- Les services d'éducation aux droits et responsabilités à l'école secondaire, à paraître.
- L'encadrement et la surveillance à l'école, Guide d'orientation, 1989, Code 28-1975.
- Prévenir et contrer la violence à l'école, Document d'information, 1988, Code-28-1974.
- Programme de formation personnelle et sociale.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ÉDUCATION AUX DROITS ET AUX RESPONSABILITÉS

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'éducation aux droits et aux responsabilités visent à sensibiliser l'élève aux droits fondamentaux et aux responsabilités qui en découlent. Ces services ont pour objet notamment de favoriser sa participation à différentes formes d'associations d'élèves.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Sensibiliser l'élève aux droits fondamentaux et à ses responsabilités.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Faire prendre conscience à l'élève qu'il existe plusieurs motifs de discrimination et que ceux-ci se rencontrent dans des situations quotidiennes à l'école et dans le quartier.

1.2 Amener l'élève à reconnaître ses préjugés et ses stéréotypes à l'égard du sexe opposé.

1.3 Sensibiliser l'élève au contenu tendancieux de plusieurs bandes dessinées.

1.4 Faire prendre conscience à l'élève de la situation des femmes dans le monde du travail et de la nécessité de modifier cette situation, notamment par l'élargissement des choix scolaires et professionnels des filles et des garçons.

1.5 Amener l'élève-fille à mieux développer ses aspirations.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

EDR-2 • La discrimination au mur (p. 35).

EDR-4 • Tout le monde en scène (p. 39).

EDR-5 • L'atelier de lecture (p. 43)

EDR-16 • Égales en nombre, égales en droit (p. 91).

CIBLES D'INTERVENTION

• Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

• Questionnaire d'évaluation.

RESSOURCES

HUMAINES

• Équipe-école.

MATÉRIELLES

• Pour mieux vivre ensemble.

• Ressources documentaires.

• Programme d'études : formation personnelle et sociale.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ÉDUCATION AUX DROITS ET AUX RESPONSABILITÉS

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'éducation aux droits et aux responsabilités visent à sensibiliser l'élève aux droits fondamentaux et aux responsabilités qui en découlent. Ces services ont pour objet notamment de favoriser sa participation à différentes formes d'associations d'élèves.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Informer l'élève de ses responsabilités quant à sa formation et quant au développement et au maintien d'une qualité de vie à l'école.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Démontrer l'utilité et la nécessité de la charte en tant qu'outil d'équilibre dans les relations interpersonnelles et inter-groupes.

2.2 Faire prendre conscience à l'élève que les droits sont limités et ce, dans le but d'éviter toute exploitation abusive des individus sur les groupes et entre les individus.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

EDR-13 • Tous pour un et un pour tous (p. 73).

- La révision des règlements ou du code de vie de l'école.
- La création d'un comité sur la qualité de vie à l'école.
- La gestion du stress.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'évaluation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Les élèves.
- Équipe-école.
- Parents.

MATÉRIELLES

- Programmes d'études : formation personnelle et sociale, Éducation à la vie en société.
- Guide : Prévenir et contrer la violence à l'école, Code 28-1974, pp. 44 ss.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ÉDUCATION AUX DROITS ET AUX RESPONSABILITÉS

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'éducation aux droits et aux responsabilités visent à sensibiliser l'élève aux droits fondamentaux et aux responsabilités qui en découlent. Ces services ont pour objet notamment de favoriser sa participation à différentes formes d'associations d'élèves.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Assurer la participation de l'élève aux différents aspects de la vie de l'école, notamment dans l'élaboration du cadre réglementaire.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Amener les élèves à faire consensus autour d'un mode de vie en groupe.
3.2 Amener l'élève à agir comme un individu responsable devant les inégalités.
3.3 Susciter chez l'élève des relations solidaires et égalitaires.
3.4 Amener l'élève à réagir en tant qu'individu responsable tout en développant une solidarité de groupe.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

EDR- 8 • Le code de vie (p. 57).

EDR-10 • Le club des défenseurs (p. 63).

- La mise en place de différentes mesures d'accueil à l'école.
- L'organisation d'un réseau de communication et d'information.
- La mise en place de différentes formes de regroupement d'élèves.
- L'aménagement des horaires.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Taux de satisfaction.

RESSOURCES

HUMAINES

- Élèves.
- Équipe-école.

MATÉRIELLES

- Guide : Encadrement et surveillance à l'école, Code 28-1975, pp. 29-35.
- Guide : Prévenir et contrer la violence à l'école, Code 28-1974, p. 45.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ÉDUCATION AUX DROITS ET AUX RESPONSABILITÉS

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'éducation aux droits et aux responsabilités visent à sensibiliser l'élève aux droits fondamentaux et aux responsabilités qui en découlent. Ces services ont pour objet notamment de favoriser sa participation à différentes formes d'associations d'élèves.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Favoriser et soutenir la participation des élèves à des conseils de classe ou à une association de l'école et à tout autre type d'activités où cette participation est requise.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Informer les élèves sur les règles de la démocratie et de la solidarité.

4.2 Faire connaître aux élèves leurs droits et leurs responsabilités à l'école.

4.3 Informer les élèves sur les règles de fonctionnement d'une association.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

EDR- 9 • L'association d'élèves (p. 59).

- L'élaboration du cadre réglementaire à l'école.
- La mise en place de diverses formes de regroupement d'élèves.
- L'aménagement des horaires.
- L'organisation d'un local d'activités sociales.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'observation.
- Grille d'évaluation.
- Taux de participation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Équipe-école.

MATÉRIELLES

- Programmes d'études : Formation personnelle et sociale.
- Guide : L'encadrement et la surveillance, pp. 29-35.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
Centre d'intérêt: 620

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

---

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

---

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HFN.1207

Concertation régionale

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

3.0 LES SERVICES D'ANIMATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET SOCIALES

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

94-78767-E

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, articles 4, 5, 8.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, articles 3, 4, 7.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1785, pp. 24-25.
- Les activités parascolaires à l'école secondaire : un atout pour l'éducation, Conseil supérieur de l'éducation, Québec, 1988.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET SOCIALES

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation des activités sportives, culturelles et sociales visent à permettre à l'élève de compléter sa formation. Ces activités favorisent notamment chez l'élève le développement de la créativité et de l'esprit d'initiative de même que le sentiment d'appartenance à son groupe.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Permettre à l'élève de compléter et d'intégrer les apprentissages réalisés dans le cadre des activités d'enseignement par d'autres activités reliées aux programmes d'études.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Mettre en pratique différents apprentissages réalisés par le biais des objectifs des programmes d'études.

1.2 Enrichir les programmes par la réalisation d'apprentissages dans un contexte renouvelé.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Classes plein-air (sciences humaines, sciences de la nature, écologie, etc.).
- Jeune entreprise (éd. économique).
- Pièce de théâtre thématique (français, histoire, etc.).
- Échanges linguistiques.
- Expositions (arts plastiques, initiation à la technologie, éducation manuelle et technique, etc.).
- Clubs littéraires.
- Journal étudiant.
- Clubs scientifiques.
- Génies en herbe.
- Clubs culturels.
- Clubs sportifs.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation.
- Taux de participation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Élèves.
- Équipe-école.
- Ressources du milieu.

MATÉRIELLES

- Différents programmes d'études.
- Locaux.

FINANCIÈRES

- Ressources de l'école.
- Ressources de la C.S.
- Campagnes de souscription.

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET SOCIALES

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation des activités sportives, culturelles et sociales visent à permettre à l'élève de compléter sa formation. Ces activités favorisent notamment chez l'élève le développement de la créativité et de l'esprit d'initiative de même que le sentiment d'appartenance à son groupe.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Permettre à l'élève de compléter sa formation par des activités sportives, culturelles et sociales réalisées à l'école.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Développer des activités d'ordre culturel afin de réduire l'écart entre les activités manuelles et les activités intellectuelles.

2.2 Développer des activités de sport et de plein-air, offrant l'occasion d'une saine détente tout en procurant un état de bien être physique et mental nécessaire à un bon équilibre et à un développement harmonieux de l'élève.

2.3 Développer des activités du domaine socio-communautaire qui contribuent de façon plus spécifique à rapprocher l'élève de son milieu scolaire et à l'amener à se préoccuper de la qualité de vie.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Ateliers socio-culturels.
- Ateliers de technologie.
- Ateliers d'arts.
- Clubs sportifs.
- Activités intramurales.
- Journées de plein-air.
- Journées sportives.
- Radio étudiante.
- Journal étudiant.
- Semaines thématiques.
- Campagnes de sensibilisation.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'auto-appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Élèves.
- Équipe-école.
- Ressources du milieu.

MATÉRIELLES

- Locaux spécialisés.
- Matériel de récupération.
- Programmes d'études.

FINANCIÈRES

- Ressources de l'école.
- Ressources de la C.S.

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET SOCIALES

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation des activités sportives, culturelles et sociales visent à permettre à l'élève de compléter sa formation. Ces activités favorisent notamment chez l'élève le développement de la créativité et de l'esprit d'initiative de même que le sentiment d'appartenance à son groupe.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Faciliter le développement de la créativité et de l'initiative de l'élève en lui fournissant des occasions variées et multiples de participer activement à l'organisation de diverses activités réalisées à l'école.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Proposer des situations d'engagement personnel, de solidarité et de coopération.
3.2 Faire contribuer l'élève à l'animation de son milieu scolaire.
3.3 Responsabiliser l'élève en regard de la qualité de vie de l'école.
3.4 Permettre à l'élève en difficulté d'exprimer au sein même de l'école, ses capacités sportives, culturelles et sociales.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Associations d'élèves.
- Groupements : clubs scientifiques, chorales, groupes d'entraide, etc.
- Conseil étudiant.
- Radio étudiante.
- Journal étudiant.
- Journées d'activités.
- Campagnes de sensibilisation.
- Camps de réflexion.
- Activités socio-communautaires.
- Information systématique à tous les élèves sur les activités disponibles à l'école.
- Campagne d'inscription aux activités.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Élèves.
- Équipe-école.
- Ressources du milieu.

MATÉRIELLES

- Locaux.
- Matériel spécifique.

FINANCIÈRES

- Ressources de l'école.
- Ressources de la C.S.
- Campagne de souscription.

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET SOCIALES

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation des activités sportives, culturelles et sociales visent à permettre à l'élève de compléter sa formation. Ces activités favorisent notamment chez l'élève le développement de la créativité et de l'esprit d'initiative de même que le sentiment d'appartenance à son groupe.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Développer chez l'élève le sentiment d'appartenance à l'école en lui fournissant des occasions de réaliser des activités sportives, culturelles et sociales et d'y participer.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE

4.1 Faire participer les élèves au choix, à la planification, à l'organisation et à la réalisation d'activités qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

4.2 Associer l'élève au développement d'un climat agréable à l'école.

4.3 Faciliter l'expérimentation de nouvelles approches éducatives.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Associations d'élèves.
- Groupements, mouvements, clubs.
- Organisation de fêtes à l'école.
- Participation à des activités à l'école (groupes d'improvisation, groupes de mime, clubs de recherche, etc.)
- Campagnes (respect de l'environnement, propreté, etc.)
- Périodes d'échanges, élèves et adultes à l'école.
- Activités de croissance personnelle et sociale.
- Concours (dessins, poésie, art oratoire, etc.)

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Élèves.
- Équipe-école.
- Ressources du milieu.

MATÉRIELLES

- Locaux.
- Matériel spécifique.

FINANCIÈRES

- Ressources de l'école.
- Ressources de la C.S.
- Campagne de souscription.

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
Centre d'intérêt: 620

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HFN.1207

Concertation régionale

Vivre et apprendre ensemble à l'école

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

4.0 LES SERVICES D'ENCADREMENT ET DE SURVEILLANCE DE L'ÉLÈVE

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Bl. 70 767. F

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, articles 4, 5, 9.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, articles 3, 4, 8.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1785, pp. 25-27.
- Les services d'encadrement et de surveillance à l'école, Guide d'orientation. Ministère de l'Éducation, Québec, 1989, code 28-1975.
- Les services d'encadrement et de surveillance à l'école, Session de formation, Québec, 1989, Code 16-1528.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ENCADREMENT ET DE SURVEILLANCE DE L'ÉLÈVE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'encadrement et de surveillance de l'élève visent, tout en facilitant le développement de l'autonomie de l'élève, à répondre à ses besoins de soutien et de sécurité. Ces services ont pour objet notamment de lui proposer une aide dans la solution de problèmes reliés à son développement et à ses apprentissages.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Promouvoir un climat de vie à l'école qui favorise la réalisation d'apprentissages de qualité, contribuer au développement du sentiment d'appartenance à l'école et répondre au besoin de soutien de l'élève.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Planifier des activités ou des tâches qui permettront à l'élève d'exercer sa liberté.
1.2 Organiser des activités qui nécessitent la participation de l'élève à la vie scolaire de son école.
1.3 Fournir à l'élève l'information nécessaire pour comprendre son cheminement scolaire.
1.4 Définir le rôle des associations ou des différents groupements étudiants afin d'habiliter l'élève à développer son sens social et son sentiment d'appartenance à une collectivité.
1.5 Établir avec les élèves des règles de vie afin de développer un climat sain et sécuritaire.
1.6 Traduire en termes concrets ce que signifie le respect de soi et des autres.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- L'accueil (p.29).
- Les communications (p. 30).
- Le cadre réglementaire (p. 31).
- Le regroupement des élèves (p. 33).
- L'aménagement des horaires (p. 34).
- Le local d'activités sociales (p. 34).
- Les associations d'élèves et les activités parascolaires (p. 35).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'évaluation.
- Analyse du climat de vie à l'école.

RESSOURCES

HUMAINES

- Élèves.
- Équipe-école.
- Ressources spécialisées.

MATÉRIELLES

- Locaux.
- Mécanographie.
- Atelier : Vivre à l'école, session de formation.
- Prévenir et contrer la violence, session, Code 16-1528.
- Encadrement et surveillance, session, Code 28-1974-01.
- Pour mieux vivre ensemble, Modulo, 1988.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ENCADREMENT ET DE SURVEILLANCE DE L'ÉLÈVE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'encadrement et de surveillance de l'élève visent, tout en facilitant le développement de l'autonomie de l'élève, à répondre à ses besoins de soutien et de sécurité. Ces services ont pour objet notamment de lui proposer une aide dans la solution de problèmes reliés à son développement et à ses apprentissages.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Faire bénéficier l'élève d'une aide dans la solution de problèmes reliés à son développement et à ses apprentissages.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Établir une démarche d'aide qui permettra à l'élève de se responsabiliser de sa formation scolaire.

2.2 Identifier avec l'élève les éléments qui lui permettront de faire la synthèse de sa formation scolaire.

2.3 Mettre en place une structure souple et adaptable de services éducatifs qui facilitera l'épanouissement de l'élève.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- La charge de classe "titulariat" (p. 37).
- La conseillance "tutorat" comme mode d'enseignement (p. 38).
- L'enseignement en équipe "team-teaching" (p. 38).
- L'enseignement par les élèves ou enseignement mutuel (p. 39).
- L'enseignement semestrialisé (p. 39).
- Le plan d'intervention en services éducatifs.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'évaluation de projet.
- Plan d'intervention.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Élèves. • Équipe-école. • Parents.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ENCADREMENT ET DE SURVEILLANCE DE L'ÉLÈVE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'encadrement et de surveillance de l'élève visent, tout en facilitant le développement de l'autonomie de l'élève, à répondre à ses besoins de soutien et de sécurité. Ces services ont pour objet notamment de lui proposer une aide dans la solution de problèmes reliés à son développement et à ses apprentissages.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Favoriser des relations maîtres-élèves de qualité pour créer un climat de vie sécurisant.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Proposer à l'élève une démarche d'aide qui lui permettra une meilleure relation avec l'adulte.

3.2 Valoriser l'élève en soulignant ses efforts et l'amélioration de son comportement.

3.3 Associer l'élève à la réalisation de projets scolaires.

3.4 Informer l'élève des règles de sécurité qui lui permettront d'utiliser sans risque les installations de l'école : équipements sportifs, scientifiques, etc.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- L'encadrement social (pp. 31-36).
- L'encadrement pédagogique (pp. 36-40).
- L'encadrement particulier (pp. 41-48).
- Les associations d'élèves.
- La radio étudiante.
- Le journal étudiant.
- Les exercices de feu.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Élèves.
- Équipe-école.
- Parents.
- Ressources du milieu.

MATÉRIELLES

- Atelier : Vivre à l'école, session de formation.
- Prévenir et contrer la violence, session, Code 28-1974-01.
- Programme d'études : Formation personnelle et sociale.
- Pour mieux vivre ensemble, Hadulo, 1988.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ENCADREMENT ET DE SURVEILLANCE DE L'ÉLÈVE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'encadrement et de surveillance de l'élève visent, tout en facilitant le développement de l'autonomie de l'élève, à répondre à ses besoins de soutien et de sécurité. Ces services ont pour objet notamment de lui proposer une aide dans la solution de problèmes reliés à son développement et à ses apprentissages.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Rendre accessibles à l'élève les services d'aide personnelle appropriés à ses besoins et dispensés par les agentes et les agents spécialisés.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Fournir à l'élève le support dont il a besoin dans son cheminement scolaire.

4.2 Soutenir l'élève qui rencontre des difficultés et l'aider à trouver la meilleure solution.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Le dépistage des difficultés (p.41).
- La conseillance (p.42).
- La consultation personnelle (p. 43).
- L'intervention de milieu (p. 44).
- Le centre d'information et de référence (p. 44)
- Le local - oasis (p. 45).
- L'entraide entre élèves (p. 46).
- Le parrainage par des parents (p. 47).
- Le plan d'intervention en services éducatifs.
- L'intervention policière.
- La Direction de la protection de la jeunesse.
- La Loi des jeunes contrevenants.
- La Commission de protection des droits des jeunes.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- Les parents.
- L'équipe-école.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'évaluation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Équipe-école.
- Ressources spécialisées.

MATÉRIELLES

- Atelier:Vivre à l'école, session de formation.
- Encad. et surveillance, session, Code 16-1528.
- Prévenir et contrer la violence, session, Code 28-1974-01.
- Prog. d'études, formation personnelle et sociale.
- Pour mieux vivre ens. Modulo, 1988.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
Centre d'intérêt: 620

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HFN.127

Concertation régionale

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

5.0 LES SERVICES D'ANIMATION PASTORALE CATHOLIQUE

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

94-376-G

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, article 4, 5, 10.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, article 3, 4, 9.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1785, pp. 27-28.
- Les services d'animation pastorale catholique à l'école, Guide d'activités, 1987, 28-1865.

LES SERVICES D'ANIMATION PASTORALE CATHOLIQUE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation pastorale catholique visent à permettre à l'élève de découvrir le sens que la foi donne à son expérience personnelle et communautaire dans un environnement propice à l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques. De plus, ces services visent à ce que l'élève poursuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Aider l'élève à reconnaître dans sa vie le surcroît de sens et de dynamisme apporté par l'Évangile.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Permettre à l'élève, à la lumière de la foi chrétienne, de donner un sens à son vécu quotidien.

1.2 Permettre à l'élève d'approfondir les textes bibliques et d'en dégager un sens dans sa propre vie.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PAS-1 • Atelier de réflexion sur le sens chrétien de la vie (p. 21).

PAS-2 • Atelier de recherches bibliques (p. 22).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves inscrits comme catholiques.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'observation.
- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'auto-observation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Animatrice et animateur de pastorale.
- Équipe-école.
- Ressources du milieu.

MATÉRIELLES

- Divers films et diaporamas.
- Documents écrits de la Société canadienne de la Bible.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION PASTORALE CATHOLIQUE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation pastorale catholique visent à permettre à l'élève de découvrir le sens que la foi donne à son expérience personnelle et communautaire dans un environnement propice à l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques. De plus, ces services visent à ce que l'élève poursuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Aider l'élève à développer des liens de fraternité et de solidarité évangéliques avec les autres.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Faire faire à l'élève l'expérience de différentes situations de fraternité et de solidarité évangéliques.

2.2 Permettre à l'élève de vivre la charité chrétienne à travers des expériences de partage.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PAS-3 • Expériences de fraternité et de solidarité évangéliques (p. 23).

PAS-4 • Expériences de partage et de charité chrétienne (p. 24).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves inscrits comme catholiques.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'appréciation.
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction.
- Grille d'observation du comportement.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Animatrice et animateur de pastorale. • Équipe-école. • Parents. • Ressources du milieu.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION PASTORALE CATHOLIQUE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation pastorale catholique visent à permettre à l'élève de découvrir le sens que la foi donne à son expérience personnelle et communautaire dans un environnement propice à l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques. De plus, ces services visent à ce que l'élève poursuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Aider l'élève à entrer en relation avec Dieu.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Permettre à l'élève de faire l'expérience de différentes formes de prière pour vivre sa foi.

3.2 Permettre à l'élève de vivre les temps forts de l'année liturgique.

3.3 Permettre à l'élève d'échanger sur son vécu à l'occasion de l'initiation sacramentelle.

3.4 Permettre à l'élève de vivre des célébrations de l'eucharistie et de la réconciliation adaptées à son âge.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PAS-5 • Expériences de prière individuelle et communautaire (p. 25).

PAS-6 • Sensibilisation aux temps liturgiques et à leur signification (p. 26).

PAS-7 • Initiation sacramentelle des élèves (p. 27).

PAS-8 • Célébration sacramentelle de l'eucharistie et de la réconciliation (p. 28).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves inscrits comme catholiques.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'observation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Animatrice et animateur de pastorale.
- Équipe-école.
- Parents.
- Ressources du milieu.

MATÉRIELLES

- Bible.
- Textes de prières.
- Musique liturgique et chants grégoriens.
- "Vie liturgique".
- "Les enfants célèbrent".

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION PASTORALE CATHOLIQUE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation pastorale catholique visent à permettre à l'élève de découvrir le sens que la foi donne à son expérience personnelle et communautaire dans un environnement propice à l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques. De plus, ces services visent à ce que l'élève poursuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Aider l'élève à acquérir des attitudes responsables dans les projets d'action et d'engagement chrétiens.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Permettre à l'élève de poser des gestes concrets d'engagement chrétien.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PAS-9 • Expériences d'action et d'engagement chrétiens (p. 29).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves inscrits comme catholiques.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Équipe-école. • Groupes d'action communautaire. • Mouvements "Jeunesse du Monde" "Mond Ami" "J.E.C." etc.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION PASTORALE CATHOLIQUE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation pastorale catholique visent à permettre à l'élève de découvrir le sens que la foi donne à son expérience personnelle et communautaire dans un environnement propice à l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques. De plus, ces services visent à ce que l'élève poursuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

5.0 Aider l'élève à faire des liens entre son expérience religieuse et sa vie intellectuelle, affective, culturelle et sociale.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

5.1 Permettre à l'élève d'établir des liens entre ses acquis culturels et sa foi chrétienne.

5.2 Permettre à l'élève de situer l'option chrétienne dans sa vie.

5.3 Aider l'élève dans son cheminement de foi.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PAS-10 • Atelier d'intégration de la culture et de la foi chrétienne (p. 30).

PAS-11 • Synthèse de foi et vie chrétienne (p. 31).

PAS-12 • Aide aux élèves dans leur cheminement de foi chrétienne (p. 32).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves inscrits comme catholiques.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'observation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Animatrice et animateur de pastorale.
- Équipe-école.

MATÉRIELLES

- Documents divers (audio-visuels ou écrits).
- "L'animateur de pastorale et la relation d'aide" (doc. Y. St-Arnaud et L. Létourneau) publié par le M.E.Q.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION PASTORALE CATHOLIQUE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation pastorale catholique visent à permettre à l'élève de découvrir le sens que la foi donne à son expérience personnelle et communautaire dans un environnement propice à l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques. De plus, ces services visent à ce que l'élève poursuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

6.0 Aider les agentes et les agents d'éducation à accompagner l'élève dans sa croissance morale et religieuse.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

6.1 Aider les parents à éduquer leur enfant dans la foi chrétienne.

6.2 Informer et sensibiliser les parents au rôle qu'ils sont appelés à jouer dans l'initiation sacramentelle de leur enfant; favoriser la concertation entre les parents, la paroisse et l'école.

6.3 Informer les parents sur les questions relatives à la croissance religieuse des enfants et des adolescents; suggérer une action éducative appropriée.

6.4 S'assurer de la collaboration des enseignantes et des enseignants chargés du programme d'enseignement moral et religieux catholique.

6.5 Assurer la concertation entre l'école et la paroisse en ce qui a trait à la pratique pastorale catholique.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PAS-13 • Soutien aux parents dans l'éducation chrétienne de leur enfant (p. 33).

PAS-14 • Information aux parents et sensibilisation à leur rôle dans l'initiation sacramentelle de leur enfant (p. 34).

PAS-16 • Information sur la croissance religieuse des enfants et des adolescents et sur l'action éducative (p. 35).

PAS-15 • Collaboration avec les enseignants chargés de l'enseignement moral et religieux catholique (p. 36).

PAS-17 • Concertation entre l'école et la paroisse (p. 37).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les parents d'élèves inscrits catholiques.
- Les enseignantes et les enseignants chargés de l'enseignement moral et religieux catholique.
- Les responsables de la pastorale.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Animatrice et animateur de pastorale.
- Équipe-école.

MATÉRIELLES

- Diaporamas (rôle et place de l'animation pastorale) distribués par le MEQ.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Niveau(x) d'enseignement: 1
Centre d'intérêt: 620

Numéro EDUQ : 9470767

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

---

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

---

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HFN:120

Concertation régionale

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

5.0 LES SERVICES D'ANIMATION RELIGIEUSE PROTESTANTE

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

94-2076-H

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, article 4, 5, 10.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, article 3, 4, 9.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1785, pp. 28-29.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION RELIGIEUSE PROTESTANTE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation religieuse protestante visent à contribuer au développement de l'élève en l'incitant à approfondir sa foi et ses valeurs dans un environnement propice au développement de la vie spirituelle et culturelle. De plus, ces services visent à ce que l'élève pousuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Promouvoir le développement d'un sentiment d'identité personnelle.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

CIBLES D'INTERVENTION

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES

MOYENS D'ÉVALUATION

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION RELIGIEUSE PROTESTANTE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation religieuse protestante visent à contribuer au développement de l'élève en l'incitant à approfondir sa foi et ses valeurs dans un environnement propice au développement de la vie spirituelle et culturelle. De plus, ces services visent à ce que l'élève pousuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Fournir de l'aide et de la surveillance sur des questions de nature spirituelle.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

CIBLES D'INTERVENTION

MOYENS D'ÉVALUATION

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION RELIGIEUSE PROTESTANTE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation religieuse protestante visent à contribuer au développement de l'élève en l'incitant à approfondir sa foi et ses valeurs dans un environnement propice au développement de la vie spirituelle et culturelle. De plus, ces services visent à ce que l'élève pousuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Susciter un sentiment d'appartenance parmi ceux qui se réclament de la même tradition religieuse.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

CIBLES D'INTERVENTION

MOYENS D'ÉVALUATION

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION RELIGIEUSE PROTESTANTE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation religieuse protestante visent à contribuer au développement de l'élève en l'incitant à approfondir sa foi et ses valeurs dans un environnement propice au développement de la vie spirituelle et culturelle. De plus, ces services visent à ce que l'élève pousuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Donner l'occasion de célébrer, dans le cadre de l'école, d'importants événements de nature religieuse.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

CIBLES D'INTERVENTION

MOYENS D'ÉVALUATION

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ANIMATION RELIGIEUSE PROTESTANTE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'animation religieuse protestante visent à contribuer au développement de l'élève en l'incitant à approfondir sa foi et ses valeurs dans un environnement propice au développement de la vie spirituelle et culturelle. De plus, ces services visent à ce que l'élève pousuive son cheminement moral et spirituel.

OBJECTIF TERMINAL

5.0 Fournir à l'élève la possibilité d'exercer son sens de l'engagement et des responsabilités.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

CIBLES D'INTERVENTION

MOYENS D'ÉVALUATION

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
Centre d'intérêt: 620

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HFN.120

Concertation régionale

Vivre et apprendre ensemble à l'école

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

6.0 LES SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

A- Au primaire
B- Au secondaire

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

94-70 767-8

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, article 4, 5, 11.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, article 3, 4, 10.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1785, pp. 29-39.
- Les services d'orientation scolaire et professionnelle à l'école, Guide d'activités, 1987, 28-1864.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

A- LES SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE AU PRIMAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'orientation scolaire visent à amener l'élève à mieux se connaître et à mieux connaître le monde scolaire de façon à le préparer progressivement à faire des choix d'orientation réalistes et ce, dans des conditions favorables.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Amener l'élève à une meilleure connaissance et compréhension de son identité personnelle en vue de son cheminement scolaire.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Sensibiliser l'élève et les agentes et les agents d'éducation aux différents aspects du processus d'orientation scolaire.
1.2 Amener l'élève à prendre conscience de ses valeurs.
1.3 Permettre à l'élève de mieux connaître ses aptitudes.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

OSP- 1 • Information sur le processus d'orientation scolaire (p. 21).

OSP- 2 • Atelier de connaissance de ses valeurs (p. 22).

OSP- 3 • Identification des intérêts et aptitudes des élèves (p. 23).

N.B. : Ces activités devront être adaptées en fonction d'élèves de niveau primaire.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Conseillère et conseiller d'orientation. • Équipe-école.	• Programme F.P.S. • Tests.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

A- LES SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE AU PRIMAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'orientation scolaire visent à amener l'élève à mieux se connaître et à mieux connaître le monde scolaire de façon à le préparer progressivement à faire des choix d'orientation réalistes et ce, dans des conditions favorables.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Amener l'élève à bien connaître l'ensemble des formations, à bien se situer par rapport au monde scolaire et à élargir ses choix scolaires.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Renseigner l'élève sur l'éventail des programmes et des cours offerts au secondaire.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

OSP- 4 • Information sur les choix de cours et les programmes offerts au secondaire (p. 24).

N.B. : L'activité devra être adaptée en fonction des élèves de niveau primaire.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves de 6e année.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Conseillère et conseiller d'orientation. • Équipe-école.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

A- LES SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE AU PRIMAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'orientation scolaire visent à amener l'élève à mieux se connaître et à mieux connaître le monde scolaire de façon à le préparer progressivement à faire des choix d'orientation réalistes et ce, dans des conditions favorables.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Guider l'élève dans sa démarche progressive d'orientation, dans la compréhension et l'acceptation du compromis que constituent ses prises de décision et dans la réalisation de ses choix scolaires.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Amener l'élève à comprendre les étapes de la prise de décision à l'intérieur du processus d'orientation.
3.2 Aider l'élève dans son orientation scolaire.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Discussions de groupe sur les réactions et les attitudes devant une décision à prendre.
- Activité de sensibilisation sur les influences des parents, des amis, etc.
- Discussions de groupe pour prendre conscience des obstacles possibles à leur orientation scolaire.
- Rencontres d'information sur les exigences du cours secondaire et réponses aux besoins particuliers exprimés par les élèves.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves de fin primaire.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'évaluation de la qualité de participation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Conseillère et conseiller d'orientation. • Équipe-école.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

A- LES SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE AU PRIMAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'orientation scolaire visent à amener l'élève à mieux se connaître et à mieux connaître le monde scolaire de façon à le préparer progressivement à faire des choix d'orientation réalistes et ce, dans des conditions favorables.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Intervenir dans le milieu afin qu'il offre des conditions favorisant le développement des choix d'orientation de l'élève.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Aider les parents dans le rôle qu'ils ont à jouer dans l'orientation de leur enfant.

4.2 Participer à l'application du programme de formation personnelle et sociale.

4.3 Connaître le cheminement scolaire ultérieur de l'élève sortant du primaire.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

OSP-14 • Soutien aux parents dans leur participation à l'orientation scolaire de leurs enfants (p. 34).

OSP-12 • Participation et soutien à l'application du programme de formation personnelle et sociale (p. 32).

• Rencontres d'information sur les orientations possibles à l'école secondaire.

CIBLES D'INTERVENTION

- L'équipe-école.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Conseillère et conseiller d'orientation. • Équipe-école. • Ressources spécialisées.	• Programme F.P.S.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

B- LES SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à faire, de façon autonome et progressive, des choix d'orientation réalistes par rapport à lui-même, au monde scolaire et au monde du travail. Ces services ont pour objet d'assurer un soutien à l'élève dans son cheminement scolaire et ses choix d'orientation et ce, dans des conditions favorables.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Amener l'élève à une meilleure connaissance et compréhension de son identité personnelle en vue de son cheminement scolaire et de son choix de carrière.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Sensibiliser l'élève et les agentes et les agents d'éducation aux différents aspects du processus d'orientation scolaire et professionnelle.
1.2 Amener l'élève à prendre conscience de ses valeurs et de ses aspirations professionnelles.
1.3 Permettre à l'élève de mieux connaître ses aptitudes et intérêts professionnels.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

OSP-1 • Information sur le processus d'orientation scolaire et professionnelle (p. 21).
OSP-2 • Atelier de connaissance de ses valeurs et de ses aspirations professionnelles (p. 22).
OSP-3 • Identification des intérêts et des aptitudes professionnelles des élèves (p. 23).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'observation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Conseillère et conseiller d'orientation. • Équipe-école.	• Instruments de mesure pour évaluer les aptitudes et intérêts.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

B- LES SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à faire, de façon autonome et progressive, des choix d'orientation réalistes par rapport à lui-même, au monde scolaire et au monde du travail. Ces services ont pour objet d'assurer un soutien à l'élève dans son cheminement scolaire et ses choix d'orientation et ce, dans des conditions favorables.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Amener l'élève à bien connaître l'ensemble des formations, à bien se situer par rapport au monde scolaire et à élargir ses choix scolaires.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Renseigner l'élève sur l'éventail de programmes et de cours offerts au secondaire et au collégial.

2.2 Aider l'élève à faire des choix qui répondent à ses aspirations et qui tiennent compte des contraintes d'ordre pédagogique et des exigences du monde du travail.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

OSP-4 • Information et aide à la réalisation de choix de cours ou de programmes pour les études secondaires et collégiales (p. 24).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation.
- Nombre de demandes de rencontres individuelles.
- Nombre de modifications au choix de cours.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Conseillère et conseiller d'orientation. • Équipe-école. • Personnel d'autres établissements d'enseignement.	• "Repères".	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

B- LES SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à faire, de façon autonome et progressive, des choix d'orientation réalistes par rapport à lui-même, au monde scolaire et au monde du travail. Ces services ont pour objet d'assurer un soutien à l'élève dans son cheminement scolaire et ses choix d'orientation et ce, dans des conditions favorables.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Amener l'élève à bien comprendre l'organisation sociale du travail, à bien se situer par rapport au monde du travail et à élargir ses choix professionnels.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Aider l'élève à connaître le monde du travail afin qu'il puisse plus facilement s'y intégrer.
3.2 Renseigner l'élève sur les caractéristiques des divers métiers.
3.3 Faire prendre conscience à l'élève de la situation des femmes dans le monde du travail et de la nécessité de modifier cette situation.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

OSP-5 • Information sur le monde du travail, son évolution et les perspectives d'emploi (p. 25).
OSP-6 • Information sur les divers métiers et sur les conditions de travail qui y prévalent (p. 26).
OSP-7 • Sensibilisation à la situation des femmes dans le monde du travail (p. 27).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Conseillère et conseiller d'orientation. • Équipe-école. • Ressources oeuvrant pour la condition féminine.	• Repères. • Banque d'information scolaire et professionnelle, etc.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

B- LES SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à faire, de façon autonome et progressive, des choix d'orientation réalistes par rapport à lui-même, au monde scolaire et au monde du travail. Ces services ont pour objet d'assurer un soutien à l'élève dans son cheminement scolaire et ses choix d'orientation et ce, dans des conditions favorables.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Guider l'élève dans sa démarche progressive d'orientation, dans la compréhension et l'acceptation du compromis que constituent ses prises de décision et dans la réalisation de choix scolaires et professionnels.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Amener l'élève à comprendre les étapes de la prise de décision, à l'intérieur du processus d'orientation.

4.2 Aider l'élève dans son orientation scolaire et professionnelle tout en contribuant à la solution de ses problèmes d'orientation.

4.3 Aider l'élève dans la recherche de son premier emploi.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

OSP- 9 • Formation à la prise de décision dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle (p. 29).

OSP-10 • Aide suivie aux élèves dans leur orientation scolaire et professionnelle (p. 30).

OSP-11 • Évaluation psychologique d'élèves en difficulté scolaire (p. 31).

OSP- 8 • Aide à la recherche du premier emploi (p. 28).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'évaluation.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Conseillère et conseiller d'orientation. • Spécialiste des services de recherche d'emploi. • Personnel formé en animation de groupe. • Équipe-école.	• Document "Méthode de recherche dynamique d'emploi". • Matériel d'évaluation.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

B- LES SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à faire, de façon autonome et progressive, des choix d'orientation réalistes par rapport à lui-même, au monde scolaire et au monde du travail. Ces services ont pour objet d'assurer un soutien à l'élève dans son cheminement scolaire et ses choix d'orientation et ce, dans des conditions favorables.

OBJECTIF TERMINAL

5.0 Intervenir dans le milieu afin qu'il offre des conditions favorisant le développement du choix de carrière de l'élève.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

5.1 Aider les parents dans le rôle qu'ils ont à jouer dans l'orientation de leur enfant.

5.2 Offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants dans la recherche d'une solution aux difficultés rencontrées dans l'enseignement concernant particulièrement les problèmes d'orientation scolaire et professionnelle.

5.3 Participer à l'application des programmes de formation personnelle et sociale et d'éducation au choix de carrière.

5.4 Connaître les conditions d'intégration au monde du travail ou le cheminement scolaire ultérieur des élèves sortant du secondaire.

5.5 Intensifier les liens entre l'école et le monde du travail.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

OSP-13 • Enquête auprès des élèves sortant du secondaire (relance), (p. 33).

OSP-14 • Soutien aux parents dans leur participation à l'orientation scolaire et professionnelle de leur enfant (p. 34).

OSP-15 • Aide occasionnelle aux enseignants dans leur démarche éducative en regard de l'orientation scolaire et professionnelle (p.35).

OSP-12 et
OSP-16 • Participation et soutien à l'application des programmes de formation personnelle et sociale et l'éducation au choix de carrière (pp. 32 et 36).

OSP-17 • Lien entre l'école et le monde du travail (p. 37).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.
- Les parents.
- Les responsables d'entreprises.
- Le personnel des centres de main-d'oeuvre.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'observation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Conseillère et conseiller d'orientation. • Ressources spécialisées.	• Données de statistiques Canada.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
Centre d'intérêt: 620

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

---

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

---

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HFN.1207

Concertation régionale

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

7.0 LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

94-20 212-J

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, article 4, 5, 12.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, article 3, 4, 11.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1785, pp. 31-33.
- Les services de psychologie à l'école, Guide d'activités, 1986, 28-1849.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à se prendre en charge en tant que personne ayant une vie sociale, affective et intellectuelle propre, dans les conditions les plus favorables à une croissance équilibrée.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Assurer, en étroite collaboration avec les enseignantes et les enseignantes, le dépistage, l'identification et le diagnostic des difficultés vécues par l'élève dans son cheminement scolaire, ainsi que dans son développement intellectuel et socio-affectif.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Identifier, en vue de l'aider, l'élève qui peut vivre des difficultés scolaires, particulièrement aux plans intellectuel et socio-affectif.

1.2 Aider les enseignantes et les enseignants à identifier les problèmes se manifestant dans la dynamique d'un groupe-classe; les amener à améliorer le fonctionnement d'un groupe.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSY 4 • Participation au dépistage des difficultés scolaires des élèves (p. 22).

PSY 16 • Soutien à l'observation de la dynamique d'un groupe-classe et à l'élaboration d'une intervention appropriée (p. 34).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- Les enseignantes et les enseignants.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de réussite.
- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Enseignants.
- Ressources spécialisées.

MATÉRIELLES

- Travaux : C. Lamontagne J.E. Hill "Vie pédagogique", 1981.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à se prendre en charge en tant que personne ayant une vie sociale, affective et intellectuelle propre, dans les conditions les plus favorables à une croissance équilibrée.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Intervenir directement auprès d'élèves ou de groupes d'élèves ayant des problèmes dans leur cheminement scolaire, ainsi que dans leur développement intellectuel et socio-affectif.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Favoriser le développement affectif et social de l'élève.

2.2 Améliorer chez l'élève présentant des difficultés personnelles certaines capacités particulières; faire disparaître ou modifier des comportements indésirables.

2.3 Contribuer à la solution des difficultés personnelles de l'élève.

2.4 Faire l'évaluation des forces et des faiblesses de l'élève et proposer un plan d'intervention pour résoudre ses difficultés.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSY 1 • Atelier de croissance personnelle et interpersonnelle (p. 19).

PSY 5 • Évaluation psychologique d'élèves en difficulté scolaire ou personnelle (p. 23).

PSY 6 • Aide psychologique suivie aux élèves vivant des difficultés personnelles (p. 24).

PSY 7 • Développement ou modification de comportements, attitudes et habiletés personnelles particulières (p. 25).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- Les élèves qui éprouvent des difficultés.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Grille d'observation (participation).
- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'auto-observation.
- Grille d'observation (attitudes et compréhension).

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Élèves. • Équipe-école. • Parents. • Ressources spécialisées.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à se prendre en charge en tant que personne ayant une vie sociale, affective et intellectuelle propre, dans les conditions les plus favorables à une croissance équilibrée.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Amener l'élève à comprendre son vécu et à acquérir des attitudes et des comportements reliés à l'épanouissement de sa personnalité et propices à des relations humaines satisfaisantes et à sa réussite scolaire.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Contribuer à l'éducation sexuelle de l'élève en donnant des informations et en suscitant la réflexion sur cette question.

3.2 Permettre à l'élève de mieux connaître sa façon d'apprendre et à l'enseignante ou à l'enseignant de s'adapter à ce style d'apprentissage.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSY 2 • Participation à un atelier d'éducation sexuelle (p. 20).

PSY 3 • Identification des styles cognitifs des élèves (p. 21).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- Les enseignantes et les enseignants.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation.
- Vérification par le psychologue.
- Taux d'élèves adressés de façon pertinente en psychologie.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Équipe-école. • Ressources spécialisées.	• Fiches d'évaluation.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à se prendre en charge en tant que personne ayant une vie sociale, affective et intellectuelle propre, dans les conditions les plus favorables à une croissance équilibrée.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Contribuer activement, par un soutien aux agentes et aux agents d'éducation, à la solution des problèmes rencontrés par l'élève dans son développement intellectuel et socio-affectif.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Participer à l'application du programme de F.P.S.; apporter une aide aux enseignantes et aux enseignants dans l'application de ce programme.

4.2 Aider les parents dans leur rôle d'éducateurs et les conseiller dans leurs prises de décision.

4.3 Donner des informations sur divers problèmes psychologiques et comportementaux et sur les moyens et attitudes pouvant contribuer à les éliminer.

4.4 Offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants dans leur recherche d'une solution aux difficultés rencontrées dans leur enseignement, particulièrement les difficultés reliées au développement intellectuel et socio-affectif de l'élève.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSY 8 • Participation et soutien à l'application du programme de F.P.S. (p. 26).

PSY 12 • Soutien aux parents dans leurs interventions quant au développement intellectuel et socio-affectif de leur enfant (p. 30).

PSY 13 • Information sur les problèmes psychologiques et comportementaux et les modes d'intervention appropriés (p. 31).

PSY 14 • Aide occasionnelle aux enseignants dans leurs démarches éducatives à l'égard des difficultés reliées au développement intellectuel et socio-affectif des élèves (p. 32).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves qui éprouvent des difficultés scolaires ou personnelles.
- Les enseignantes et les enseignants.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation.
- Vérification par le psychologue.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Élèves. • Équipe-école. • Parents. • Ressources spécialisées.	• Documents écrits et audio-visuels.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à se prendre en charge en tant que personne ayant une vie sociale, affective et intellectuelle propre, dans les conditions les plus favorables à une croissance équilibrée.

OBJECTIF TERMINAL

5.0 Promouvoir chez les agentes et les agents d'éducation des habiletés et des attitudes propices au développement intellectuel et socio-affectif de l'élève.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

5.1 Participer aux interventions de réadaptation menées auprès de l'élève ayant des troubles de la conduite et du comportement; offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants responsables de ces élèves.

5.2 Offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants responsables d'élèves ayant une déficience mentale moyenne; participer aux interventions éducatives menées auprès de ces élèves.

5.3 Initier les enseignantes et les enseignants aux techniques d'entrevue en général et à la relation d'aide en particulier.

5.4 Initier les enseignantes et les enseignants aux techniques de modification de comportements.

5.5 Apporter une collaboration aux éducatrices et aux éducateurs du préscolaire dans leur responsabilité d'application du programme d'éducation préscolaire.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSY 9 • Participation et soutien aux interventions psycho-sociales auprès d'élèves ayant des troubles de la conduite et du comportement (p. 27).

PSY 10 • Participation et soutien aux interventions éducatives auprès d'élèves ayant une déficience mentale moyenne (p. 28).

PSY 15 • Soutien à l'application du programme d'éducation préscolaire (p. 33).

PSY 17 • Initiation aux techniques d'entrevue et à la relation d'aide (p. 35).

PSY 18 • Initiation aux techniques de modification de comportements (p. 36).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves T.C.C.
- Les élèves ayant une déficience mentale.
- Les enseignantes et les enseignants.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Ressources spécialisées.	• Évaluation psychologique. • De nombreux livres.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHOLOGIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener l'élève à se prendre en charge en tant que personne ayant une vie sociale, affective et intellectuelle propre, dans les conditions les plus favorables à une croissance équilibrée.

OBJECTIF TERMINAL

6.0 Favoriser une organisation physique et humaine du milieu scolaire qui soit favorable à l'épanouissement de l'élève.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

6.1 Apporter un soutien à l'élève en voie d'intégration et aux personnes responsables de cet élève.

6.2 Voir à ce que l'aménagement d'un lieu scolaire réponde aux besoins psychologiques de l'élève et des adultes qui y vivent.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSY 11 • Soutien aux élèves en voie d'intégration (p. 29).

PSY 19 • Conseil dans l'aménagement d'un lieu scolaire par rapport aux besoins psychologiques (p. 37).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves en voie d'intégration.
- L'équipe-école.
- Les gestionnaires scolaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Direction des ressources matérielles.	• Guides d'aménagement du M.E.Q.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
'intérêt: 620

: apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent,
, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec
ce) : Comité régional des services complémentaires
nt-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

tes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général
nisation des services complémentaires -- Les services
mentaires à l'école.

e(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires
int-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

ipteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale *
e pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation *
urces * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) *
daire (Ordre d'enseignement)

tificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des
ices complémentaires. Le second expose les grandes lignes du
ramme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres
ments indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif
éral; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les
ectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les
les d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HFN.1207

Concertation régionale

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

8.0 LES SERVICES DE PSYCHO-ÉDUCATION ET D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

94-70767-K

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, article 4, 5, 13.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, article 3, 4, 12.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1975, pp. 33-34.
- Les services de psycho-éducation à l'école, Guide d'activités, 1987, Code 28-1865.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHO-ÉDUCATION ET D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de psycho-éducation et d'éducation spécialisée visent à favoriser l'adaptation socio-affective et l'autonomie fonctionnelle de l'élève dans les conditions les plus favorables au développement de comportements adaptés.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Organiser des interventions de rééducation appropriées aux difficultés d'adaptation socio-affective identifiées lors du dépistage.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Participer directement, avec les personnes responsables de ces élèves, aux interventions rééducatives menées auprès d'élèves en trouble de la conduite et du comportement.

1.2 Identifier les caractéristiques du fonctionnement d'un élève qui éprouve des difficultés sur le plan du comportement; proposer un plan d'intervention approprié.

1.3 Contribuer à diminuer ou à enrayer les comportements délinquants des élèves en difficulté d'adaptation; sensibiliser les intervenantes et les intervenants à l'organisation d'un milieu centré sur la responsabilité sociale.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSE- 2 • Participation aux interventions rééducatives auprès d'élèves "désadaptés socio-affectifs" (p. 20).

PSE- 4 • Observation et analyse du fonctionnement d'élèves en difficulté sur le plan du comportement (p. 22).

PSE-13 • Participation à l'organisation et à l'application d'un encadrement rééducatif pour des élèves à comportements délinquants (p. 31).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves en trouble de la conduite et du comportement (T.C.C.).

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'observation.
- Questionnaire d'auto-appréciation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Psycho-éducatrice et psycho-éducateur. • Éducatrice et éducateur spécialisé. • Équipe-école.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHO-ÉDUCATION ET D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de psycho-éducation et d'éducation spécialisée visent à favoriser l'adaptation socio-affective et l'autonomie fonctionnelle de l'élève dans les conditions les plus favorables au développement de comportements adaptés.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Animer des activités de rééducation auprès d'élèves ou de groupes d'élèves présentant des difficultés d'adaptation socio-affective en vue de favoriser leur rééducation et leur intégration.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Contribuer à la solution des difficultés scolaires de l'élève.

2.2 Participer directement avec les personnes responsables de ces élèves, aux interventions rééducatives menées auprès d'élèves en trouble de la conduite et du comportement.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSE- 1 • Aide psycho-éducative suivie aux élèves en difficulté scolaire, (p. 19).

PSE- 2 • Participation aux interventions rééducatives auprès d'élèves "mésadaptés socio-affectifs", (p. 20).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves en trouble de la conduite et du comportement (T.C.C.).

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grilles d'observation.
- Questionnaire d'auto-appréciation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Psycho-éducatrice et psycho-éducateur. • Éducatrice et éducateur spécialisé. • Équipe-école.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHO-ÉDUCATION ET D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de psycho-éducation et d'éducation spécialisée visent à favoriser l'adaptation socio-affective et l'autonomie fonctionnelle de l'élève dans les conditions les plus favorables au développement de comportements adaptés.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Organiser et animer des activités de rééducation visant à contribuer au développement socio-affectif des élèves dans un but de prévention.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Contribuer à la solution des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves; prévenir l'aggravation de ces difficultés.

3.2 Donner des informations sur les problèmes d'adaptation affectives et sociales et sur les moyens et les attitudes pouvant contribuer à les prévenir et à les éliminer.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSE- 5 • Participation au dépistage précoce chez les élèves en difficulté d'adaptation affective et sociale et intervention préventive appropriée (p. 23).

PSE- 7 • Information sur les problèmes d'adaptation affective et sociale des élèves et les modes d'intervention appropriées (p. 25).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'observation.
- Questionnaire d'auto-appréciation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Psycho-éducatrice et psycho-éducateur. • Éducatrice et éducateur spécialisé. • Ressources spécialisées.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHO-ÉDUCATION ET D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de psycho-éducation et d'éducation spécialisée visent à favoriser l'adaptation socio-affective et l'autonomie fonctionnelle de l'élève dans les conditions les plus favorables au développement de comportements adaptés.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Contribuer, par un soutien aux agentes et aux agents d'éducation à l'intégration des élèves en trouble de la conduite et du comportement.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Participer directement, avec les personnes responsables de ces élèves, aux interventions rééducatives menées auprès d'élèves en trouble de la conduite et du comportement.

4.2 Apporter un soutien aux élèves en voie d'intégration et aux personnes responsables de ces élèves.

4.3 Aider les parents à faire face aux difficultés d'adaptation de leur enfant; les intégrer au processus de rééducation entrepris à l'égard de celui-ci.

4.4 Offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants dans leur recherche d'une solution aux difficultés rencontrées dans leur enseignement.

4.5 Fournir aux enseignantes et aux enseignants des méthodes et instruments pour qu'ils puissent observer chez les élèves des indices de difficulté d'adaptation affective et sociale.

4.6 Aider les agentes et les agents d'éducation à interpréter correctement les réactions des élèves en difficulté d'adaptation socio-affective et à ajuster leurs propres réactions en conséquence.

4.7 Aider les enseignantes et les enseignants à développer des techniques d'intervention en regard des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSE- 2 • Participation aux interventions rééducatives auprès d'élèves "mésadaptés socio-affectifs" (p. 20).

PSE- 3 • Soutien aux élèves en voie d'intégration (p. 21).

PSE- 6 • Soutien à la participation des parents au processus de rééducation d'un élève en difficulté d'adaptation affective et sociale (p. 24).

PSE- 8 • Aide occasionnelle aux enseignants dans leur démarche éducative à l'égard des difficultés reliées au comportement des élèves (p. 26).

PSE- 9 • Initiation à l'observation chez les élèves des indices de difficulté d'adaptation affective et sociale (p. 27).

PSE-10 • Initiation aux approches d'intervention en regard des difficultés d'adaptation affective et sociale des élèves (p. 29).

PSE-12 • Conseil dans l'organisation et l'animation de la classe pour répondre aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation (p. 30).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves en trouble de la conduite et du comportement (T.C.C.).

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation.
- Taux de réussite de l'élève.
- Grille d'observation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Psycho-éducatrice et psycho-éducateur. • Éducatrice et éducateur spécialisé. • Équipe-école. • Parents.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES DE PSYCHO-ÉDUCATION ET D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de psycho-éducation et d'éducation spécialisée visent à favoriser l'adaptation socio-affective et l'autonomie fonctionnelle de l'élève dans les conditions les plus favorables au développement de comportements adaptés.

OBJECTIF TERMINAL

5.0 Favoriser une organisation physique et humaine du milieu scolaire qui réponde aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation socio-affective.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

5.1 Aider les enseignantes et les enseignants à améliorer différents aspects de l'organisation et de l'animation de la classe pour mieux répondre aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation.

5.2 Contribuer à diminuer ou à enrayer les comportements délinquants des élèves en difficulté d'adaptation; sensibiliser les personnes à l'organisation d'un milieu centré sur la responsabilité sociale.

5.3 Aider l'équipe-école à créer des conditions mésologiques favorisant l'intervention précoce par rapport au phénomène de la délinquance; mettre sur pied des mesures d'intervention préventive auprès des élèves visés.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

PSE-12 • Conseil dans l'organisation et l'animation de la classe pour répondre aux besoins des élèves en difficulté d'adaptation (p. 30).

PSE-13 • Participation à l'organisation et à l'application d'un encadrement rééducatif pour des élèves à comportements délinquants (p. 31).

PSE-14 • Participation à l'organisation et à l'application de mesures préventives pour les élèves à potentialité délinquante (p. 32).

CIBLES D'INTERVENTION

- L'équipe-école.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'observation.
- Grille d'évaluation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Psycho-éducatrice et psycho-éducateur. • Éducatrice et éducateur spécialisé. • Ressources spécialisées.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
Centre d'intérêt: 620

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
MEN.1207

Concertation régionale

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

9.0 LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

94-30 243-1

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, article 4, 5, 13.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, article 3, 4, 12.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémenuaires, 1986, Code 28-1975, pp. 34-35.
- Les services d'orthophonie à l'école, Guide d'activités, 1987, Code 28-1866.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'orthophonie visent à amener l'élève à développer sa communication orale, principalement en intervenant dans les difficultés relatives à la parole, au langage et à l'audition et ce, dans les conditions les plus favorables au développement langagier.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Assurer le dépistage et l'identification des difficultés de la parole, du langage et de l'audition vécues par les élèves.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Identifier, en vue de l'aider, l'élève qui peut vivre des difficultés langagières.

1.2 Faire l'évaluation des forces et des faiblesses de l'élève au point de vue de la communication.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

ORT- 3 • Participation au dépistage des difficultés langagières des élèves (p. 21).

ORT- 4 • Évaluation orthophonique d'élèves présentant des difficultés de parole, de langage et d'audition (p. 22).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité.
- Grille d'observation.
- Taux de dépistage.
- Questionnaire d'auto-appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Orthophoniste. • Équipe-école. • Parents.	• Outils d'évaluation. • Outils d'observation. • Tests.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'orthophonie visent à amener l'élève à développer sa communication orale, principalement en intervenant dans les difficultés relatives à la parole, au langage et à l'audition et ce, dans les conditions les plus favorables au développement langagier.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Intervenir directement auprès de l'élève ayant des problèmes de communication.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Contribuer à la solution des difficultés de l'élève sur les plans de la parole, du langage et de l'audition par une participation à l'élaboration du plan d'intervention.

2.2 Contribuer avec l'aide des pairs à la solution des difficultés de communication de l'élève.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

ORT- 5 • Aide orthophonique suivie aux élèves vivant des difficultés de communication (p. 23).

ORT- 6 • Mise sur pied d'un système de parrainnage d'élèves en difficulté de communication (p. 24).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves qui ont des difficultés au plan de la communication sur le plan de la parole, du langage et de l'audition.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité.
- Grille d'observation.
- Questionnaire d'auto-appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Orthophoniste. • Élèves. • Équipe-école. • Parents. • Ressources spécialisées.	• Instruments audio-visuels. • Matériel imagé. • Livres. • Jeux.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'orthophonie visent à amener l'élève à développer sa communication orale, principalement en intervenant dans les difficultés relatives à la parole, au langage et à l'audition et ce, dans les conditions les plus favorables au développement langagier.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Prévenir les difficultés langagières de l'élève en l'amenant à développer des habiletés sur le plan de la communication.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Favoriser le développement harmonieux du langage et et de la communication.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

ORT- 1 • Atelier de stimulation du langage et de la communication (p. 19).

ORT- 2 • Prévention des problèmes auditifs et des problèmes vocaux (p.20).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'observation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Orthophoniste. • Équipe-école.	• Banque d'activités reliées au programme de français.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'orthophonie visent à amener l'élève à développer sa communication orale, principalement en intervenant dans les difficultés relatives à la parole, au langage et à l'audition et ce, dans les conditions les plus favorables au développement langagier.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Contribuer, par un soutien aux agentes et aux agents d'éducation, à la solution des problèmes de communication éprouvés par l'élève aux plans de la parole, du langage et de l'audition.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Participer aux interventions en réadaptation menées auprès d'élèves handicapés physiques et auditifs; offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants responsables de ces élèves.

4.2 Apporter un soutien à l'élève en difficulté de communication qui est en voie d'intégration ainsi qu'aux enseignantes et aux enseignants responsables.

4.3 Offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants dans leur recherche de solution aux difficultés rencontrées dans leur enseignement, particulièrement les difficultés reliées au développement langagier des élèves.

4.4 Aider les parents à faire face aux difficultés langagières de leur enfant.

4.5 Aider les agentes et les agents d'éducation à développer des habiletés et des attitudes favorables à la communication verbale chez l'enfant.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

ORT- 8 • Participation et soutien aux interventions langagières auprès d'élèves "handicapés physiques" (p. 26).

ORT- 9 • Soutien aux élèves en difficulté de communication qui sont en voie d'intégration (p. 27).

ORT-10 • Soutien aux parents dans leurs instructions relatives au développement langagier de leur enfant (p. 28).

ORT-12 • Aide occasionnelle aux enseignants dans leur démarche éducative à l'égard des difficultés reliées au développement langagier des élèves (p. 30).

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves qui éprouvent des difficultés au plan de la communication.
- L'équipe-école.
- Les parents concernés.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'évaluation ou d'appréciation.
- Grille d'observation.
- Grille d'évaluation des habiletés et des comportements.
- Compilation des taux de réussite.
- Taux de participation aux activités.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Orthophoniste. • Équipe-école. • Parents. • Ressources spécialisées.	• Local. • Matériel de jeu. • Documents écrits et audio-visuels.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

LES SERVICES D'ORTHOPHONIE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services d'orthophonie visent à amener l'élève à développer sa communication orale, principalement en intervenant dans les difficultés relatives à la parole, au langage et à l'audition et ce, dans les conditions les plus favorables au développement langagier.

OBJECTIF TERMINAL

5.0 Favoriser chez les agentes et les agents d'éducation l'acquisition d'habiletés et d'attitudes propices au développement langagier des élèves.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

5.1 Aider les agentes et les agents d'éducation à développer des habiletés et des attitudes favorables à la communication verbale.

5.2 Amener les agentes et les agents d'éducation à une meilleure compréhension du développement langagier de l'élève et des facteurs qui influencent ce développement.

5.3 Apporter une collaboration aux enseignantes et aux enseignants du primaire dans leur responsabilité d'application du programme de français, langue maternelle.

5.4 Apporter une collaboration aux enseignantes et aux enseignants dans leur responsabilité d'application du programme d'éducation préscolaire.

5.5 Offrir un soutien aux enseignantes et aux enseignants responsables d'élèves d'origine ethnique non-francophone en apprentissage du français, langue seconde.

5.6 Instrumenter les enseignantes et les enseignants en regard de l'observation de la qualité de la communication.

5.7 Voir à ce que l'aménagement d'un lieu scolaire réponde aux besoins de communication des élèves et des adultes qui y vivent; aider au choix et à l'utilisation du matériel éducatif pour stimuler le développement langagier des élèves.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

ORT- 7 • Participation et soutien aux interventions langagières auprès d'élèves "handicapés auditifs" (p. 25).

ORT-11 • Informations sur le développement langagier de l'enfant et sur l'action éducative (p. 29).

ORT-13 • Soutien à l'application au primaire du programme de français, langue maternelle (p. 31).

ORT-14 • Soutien à l'application du programme d'éducation préscolaire (p. 32).

ORT-15 • Soutien aux interventions auprès d'élèves d'origine non-francophone en apprentissage du français, langue seconde (p. 33).

ORT-16 • Initiation à l'observation de la qualité de la communication (p. 34).

ORT-17 • Initiation aux approches de stimulation de la communication verbale (p. 35).

ORT-18 • Conseil dans l'aménagement d'un lieu scolaire et dans le choix et l'utilisation du matériel éducatif, compte tenu des besoins de communication (p. 36).

CIBLES D'INTERVENTION

- L'équipe-école.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Questionnaire d'appréciation de l'activité.
- Grille d'observation.
- Taux de participation aux activités.
- Grille d'évaluation des apprentissages.

RESSOURCES

HUMAINES

- Orthophoniste.
- Ressources spécialisées.

MATÉRIELLES

- Documents écrits et audio-visuels.
- Appareils spécialisés (ex. sonomètre.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470767
Centre d'intérêt: 620

Vivre et apprendre ensemble à l'école : éducation : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine : concertation régionale. -- [Québec (Province) : Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, 1991].
1 portefeuille (13 v.) ; 31 cm.

Notes bibliogr. au bas des p. Dépouillement partiel: Cadre général d'organisation des services complémentaires -- Les services complémentaires à l'école.

Vedette(s)-secondaire(s): Comité régional des services complémentaires Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Descripteur(s): Services aux étudiants * Politique gouvernementale * Régime pédagogique * Objectifs * Activité * Instrument d'évaluation * Ressources * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet: Services complémentaires aux élèves

Le premier document décrit le cadre général d'organisation des services complémentaires. Le second expose les grandes lignes du programme général des services complémentaires à l'école. Les onze autres documents indiquent, pour chacun des services complémentaires, l'objectif général; en regard de chaque objectif terminal, ils précisent les objectifs intermédiaires, les références et activités suggérées, les cibles d'intervention, les moyens d'évaluation et les ressources.

Type de document:

21232
HFN:1207

Concertation régionale

VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE

ÉDUCATION

Bas-Saint-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

10.0 LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE

A- Les services de santé
B- Les services sociaux

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

94207-m

RÉFÉRENCES

- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, Québec, 14 février 1990, article 4, 5, 15.
- Régime pédagogique de l'enseignement secondaire, Québec, 14 février 1990, article 3, 4, 14.
- Vivre à l'école - Cadre général d'organisation des services complémentaires, 1986, Code 28-1975, pp. 35-37.

SOURCE : Comité régional des services complémentaires, Rec-Saint-Laurent – Gaspésie - Rec-de-la-Madeleine, 1990-1991

A- LES SERVICES DE SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de santé en milieu scolaire visent, dans un environnement sain et favorable à l'adaptation ou à la réadaptation physique, à amener l'élève à se préoccuper de son état de santé et à développer chez lui un esprit critique en rapport avec ses habitudes de vie et le milieu dans lequel il vit. Ils ont également pour objet d'aider l'élève ayant des difficultés relatives à sa santé ou à sa capacité fonctionnelle, au plan physique.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Amener l'élève à reconnaître ses besoins de santé et à prendre les moyens nécessaires pour le maintien et le développement d'une bonne santé.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Promouvoir auprès de l'élève une approche de santé globale qui l'amène à développer de saines habitudes de vie.

1.2 Amener l'élève à mieux connaître et à utiliser les différents services de santé offerts à l'école.

1.3 Sensibiliser l'élève sur les effets néfastes de certaines habitudes de vie.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Élaboration de programmes d'activités qui tiennent compte des différentes dimensions de la santé globale.
- Campagnes de sensibilisation à de saines habitudes de vie qui intègrent les différentes dimensions de la santé globale.
- Information de l'élève sur les différents services de santé offerts : exemple : guide étudiant, articles dans le journal, émission de radio, etc.
- Élaboration et application de la politique sur l'alimentation en milieu scolaire.
- Mise en place de programmes d'activités physiques.
- Application de programmes de prévention : toxicomanies, MTS, suicide, violence, malnutrition, etc.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves.
- Questionnaire d'évaluation des connaissances.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Équipe-école. • Parents. • Organismes communautaires. • C.L.S.C. • D.P.J.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

A- LES SERVICES DE SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de santé en milieu scolaire visent, dans un environnement sain et favorable à l'adaptation ou à la réadaptation physique, à amener l'élève à se préoccuper de son état de santé et à développer chez lui un esprit critique en rapport avec ses habitudes de vie et le milieu dans lequel il vit. Ils ont également pour objet d'aider l'élève ayant des difficultés relatives à sa santé ou à sa capacité fonctionnelle, au plan physique.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Amener les agentes et les agents d'éducation à créer et à maintenir des conditions qui facilitent, chez l'élève, le développement et la conservation d'une bonne santé.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Organiser dans l'école des conditions de vie cohérentes avec une approche de santé globale.

2.2 Mettre en place des mesures qui permettent à l'élève de vivre dans un cadre sécuritaire.

2.3 Perfectionner les agentes et les agents d'éducation sur les différentes problématiques reliées à la santé.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Étude des diverses composantes organisationnelles et physiques qui favorisent ou non le développement de la santé des élèves : éclairage, aération, alimentation, horaire, circulation, etc.
- Évaluation et relance de l'application des normes de santé et sécurité au travail : gymnase, laboratoire, plan d'évacuation, etc.
- Aménagement d'un service alimentaire dans un environnement attrayant adapté aux goûts et aux besoins des élèves.
- Organisation de sessions de perfectionnement touchant les différentes problématiques de santé : alimentation, MTS, drogues, suicide, violence, etc.

CIBLES D'INTERVENTION

- L'équipe-école.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'observation.
- Grille d'évaluation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Équipe-école.
- Parents.
- Ressources spécialisées.
- Ressources du milieu.

MATÉRIELLES

- Documentation sur la santé et sécurité au travail.
- Documentation sur l'alimentation en milieu scolaire.
- Etc.

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

A- LES SERVICES DE SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de santé en milieu scolaire visent, dans un environnement sain et favorable à l'adaptation ou à la réadaptation physique, à amener l'élève à se préoccuper de son état de santé et à développer chez lui un esprit critique en rapport avec ses habitudes de vie et le milieu dans lequel il vit. Ils ont également pour objet d'aider l'élève ayant des difficultés relatives à sa santé ou à sa capacité fonctionnelle, au plan physique.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Participer à la concertation entre l'école, la famille et la communauté en ce qui a trait à la santé globale des élèves.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Élaborer en concertation avec les organismes du milieu les objectifs de santé poursuivis à l'école.
3.2 Collaborer à des activités socio-communautaires qui rejoignent les objectifs du projet éducatif à l'école.
3.3 Inclure dans les activités reliées à la santé des objectifs rejoignant la famille et la communauté.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Utilisation des mécanismes de concertation pour l'élaboration des objectifs de santé poursuivis à l'école (exemple : conseil d'orientation, comité d'école, comité de l'entente, etc.).
- Élaboration de protocoles : maladies contagieuses, choc anaphylactique, etc.
- Participation aux semaines thématiques dont les objectifs sont en lien avec le projet éducatif : santé mentale, alimentation, environnement, tabagisme, etc.
- Délégation de représentants du monde scolaire dans les organismes de promotion de la santé.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.
- Les parents.
- Les ressources de la communauté.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation.
- Questionnaire d'appréciation.
- Grille d'évaluation.

RESSOURCES

HUMAINES

- Équipe-école.
- Parents.
- Ressources spécialisées.
- Ressources du milieu.

MATÉRIELLES

- Films.
- Vidéos.
- Guide d'organisation des services de santé (MEQ-MSSS).

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

A- LES SERVICES DE SANTÉ EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services de santé en milieu scolaire visent, dans un environnement sain et favorable à l'adaptation ou à la réadaptation physique, à amener l'élève à se préoccuper de son état de santé et à développer chez lui un esprit critique en rapport avec ses habitudes de vie et le milieu dans lequel il vit. Ils ont également pour objet d'aider l'élève ayant des difficultés relatives à sa santé ou à sa capacité fonctionnelle, au plan physique.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Aider les élèves qui manifestent un besoin temporaire ou persistant relié à leur santé.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Développer à l'école des mécanismes de dépistage et de référence.

4.2 Offrir des services qui répondent aux besoins des élèves en lien avec certaines problématiques.

4.3 Assurer le soutien à l'élève qui vit des situations difficiles au point de vue de la santé.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Mise en place à l'école de mécanismes de dépistage et de référence (prévention du suicide, malnutrition, etc.).
- Identification de personnes-ressources pouvant servir de référence à l'élève qui vit une situation problématique.
- Groupes d'entraide.
- Activités de sensibilisation.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Nombre de références.
- Grille d'évaluation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Élèves. • Équipe-école. • Ressources spécialisées. • Ressources du milieu.		

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

B- LES SERVICES SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services sociaux en milieu scolaire visent à amener l'élève à se situer en tant que personne en constante interaction avec son environnement humain et ce, en favorisant son développement et son adaptation dans ses relations avec ses pairs, sa famille et son milieu de vie. Ces services ont également pour objet d'aider l'élève ayant des difficultés dans ses rapports sociaux.

OBJECTIF TERMINAL

1.0 Contribuer au développement de la vie personnelle et sociale de l'élève en favorisant des rapports humains harmonieux à l'école.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

1.1 Établir dans les écoles des mécanismes permettant une communication continue entre toutes les personnes qui y vivent.

1.2 Développer des attitudes et des mesures assurant l'intégration sociale de tout élève à l'école.

1.3 Offrir aux agentes et aux agents d'éducation et à tous les élèves des moyens pertinents permettant de gérer efficacement les différents conflits.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Formation de comités de travail et de réflexion.
- Campagnes de sensibilisation.
- Activités centrées sur l'intégration sociale.
- Session de formation sur la gestion des conflits.
- Session de formation sur la prévention de la violence à l'école.
- Cercles magiques (PRODAS).
- Jeux de rôles.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation des élèves.
- Questionnaire d'évaluation des attitudes.
- Grille d'observation des comportements.

RESSOURCES

HUMAINES

- Élèves.
- Équipe-école.
- Ressources spécialisées.

MATÉRIELLES

- Documents audio-visuels du MEQ.
- Documents :

  Vous avez quelque chose contre ? (primaire).

  Ceux qui dérangent (secondaire).

FINANCIÈRES

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

B- LES SERVICES SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services sociaux en milieu scolaire visent à amener l'élève à se situer en tant que personne en constante interaction avec son environnement humain et ce, en favorisant son développement et son adaptation dans ses relations avec ses pairs, sa famille et son milieu de vie. Ces services ont également pour objet d'aider l'élève ayant des difficultés dans ses rapports sociaux.

OBJECTIF TERMINAL

2.0 Informer, sensibiliser et intervenir auprès de l'élève, des parents et du personnel de l'école relativement à des phénomènes sociaux (violence, toxicomanie, abandon scolaire, etc). qui peuvent avoir une incidence néfaste sur son développement.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

2.1 Informer et former les agentes et les agents d'éducation de l'école sur les différents phénomènes sociaux.

2.2 Développer des moyens d'intervention directs et ponctuels auprès de l'élève qui vit une problématique très particulière.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Conférences.
- Journées de formation.
- Documentations pertinentes.
- Travailleur de corridor.
- Encadrement : titulariat, conseiller d'élève, etc.
- Local-oasis.
- Comité sur l'abandon scolaire.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.
- Les parents.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Grille d'observation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Équipe-école. • Ressources spécialisées. • Ressources du milieu.	• "Pourquoi t'as fait ça?" (Film sur le vandalisme, MEQ). • Documentation des ministères de l'Éducation, la Justice et les Affaires sociales.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent -- Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

B- LES SERVICES SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services sociaux en milieu scolaire visent à amener l'élève à se situer en tant que personne en constante interaction avec son environnement humain et ce, en favorisant son développement et son adaptation dans ses relations avec ses pairs, sa famille et son milieu de vie. Ces services ont également pour objet d'aider l'élève ayant des difficultés dans ses rapports sociaux.

OBJECTIF TERMINAL

3.0 Favoriser la concertation et l'ouverture entre l'école, la famille et la communauté dans son ensemble de façon à faciliter le développement personnel et social de l'élève.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

3.1 Organiser des activités impliquant les parents dans la réflexion sur le développement personnel et social de l'élève.

3.2 Collaborer à des activités socio-communautaires qui rejoignent les objectifs du projet éducatif de l'école.

3.3 Développer dans les différents milieux des activités visant l'intégration de l'école au vécu de la communauté.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Cours aux parents.
- Rencontres de sensibilisation.
- Groupes d'entraide.
- Semaines thématiques : santé mentale, non-fumeurs, sécurité, etc.
- Participation à des activités communautaires : tournois, activités pastorales, exposition, etc.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.
- L'équipe-école.
- Les familles.
- Les ressources de la communauté.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Équipe-école. • Parents. • Ressources spécialisées. • Ressources du milieu.	• Documentation. • Locaux.	

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de participation aux rencontres.
- Questionnaire d'appréciation.
- Nombre de communications des parents avec les membres de l'équipe-école.

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991

B- LES SERVICES SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF GÉNÉRAL

Les services sociaux en milieu scolaire visent à amener l'élève à se situer en tant que personne en constante interaction avec son environnement humain et ce, en favorisant son développement et son adaptation dans ses relations avec ses pairs, sa famille et son milieu de vie. Ces services ont également pour objet d'aider l'élève ayant des difficultés dans ses rapports sociaux.

OBJECTIF TERMINAL

4.0 Offrir des services de consultation et d'aide psychosociales à l'élève dans le but de favoriser, maintenir ou restaurer son autonomie personnelle et son fonctionnement social et scolaire.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

4.1 Évaluer et assurer le suivi de l'élève qui présente des difficultés importantes de fonctionnement scolaire, social, familial.

4.2 Informer l'élève des différentes ressources existantes dans l'école et la communauté.

RÉFÉRENCES ET ACTIVITÉS SUGGÉRÉES

- Rencontres individuelles avec une intervenante ou un intervenant.
- Suivi régulier des élèves concernés.
- Plan d'intervention.
- Calendrier de présence des différents intervenants dans l'école.
- Diffusion des objectifs de travail des intervenants.
- Élaboration concertée avec le MSSS d'un plan de répartition équitable des services concernés dans toutes les écoles.
- Guide sur les ressources et les services existants dans la communauté.

CIBLES D'INTERVENTION

- Les élèves.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Taux de fréquentation.
- Questionnaire d'appréciation.

RESSOURCES

HUMAINES	MATÉRIELLES	FINANCIÈRES
• Équipe-école. • Ressources spécialisées.	• Locaux.	

Source : Comité régional des services complémentaires de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, 1990-1991